

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 11 juillet 2024

N°2024/07-0132

L'an 2024, le 11 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le 04 juillet 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur les panneaux d'affichage extérieurs réservés à cet effet le 04 juillet 2024.

Présents :

Mme Danielle KUBLER, Mme Nathalie BOIARDI, M. Jean-Guy BACHE, M. Dominique CLAVÉ, Mme Janet DELETRE, M. Frédéric CARRERE, Mme Catherine BERGALET, M. Marc de VALICOURT, M. Claude COUMAT, M. Benoît AUGUIN, M. Charles DAYOT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, M. Farid HEBA, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Jean-Jacques GOURDON, Mme Nathalie GASS, M. Hervé BAYARD, Mme Marie-Pierre GAZO, Mme Claudie BREQUE, M. Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE, M. Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET, M. Christophe HOURCADE, M. Jean-Marie BATBY, Mme Marina BANCON, Mme Chantal PLANCHENAU, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Frédéric DUTIN, M. Michel GARCIA, M. Philippe SAES, Mme Monia LABOULAIS, Mme Sandrine CASINI, M. Joël BONNET, Mme Delphine SALEMBIER, M. Bernard KRZYNSKI, Mme Ghislaine LALLAU, M. Julien PARIS, Mme Patricia BEAUMONT, M. Bruno MINDE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés avec procuration :

Mme Véronique GLEYZE donne pouvoir à Mme Marie-Christine BOURDIEU,
Mme Françoise LATRABE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste SAVARY,
M. Bruno ROUFFIAT donne pouvoir à Mme Marie-Pierre GAZO,

Mme Éliane DARTEYRON donne pouvoir à M. Pierre MERLET-BONNAN,
M. Jean-Marie BAYLE donne pouvoir à M. Joël BONNET,
M. Pierre MALLET donne pouvoir à Mme Danielle KUBLER,
Mme Émilie LABEYRIE donne pouvoir à M. Charles DAYOT,
M. Jean-Louis DARRIEUTORT donne pouvoir à Mme Sandrine CASINI,
M. Jean-Paul ALYRE donne pouvoir à M. Christophe HOURCADE.

Absents :

Mme Marie DENYS BACHO,
M. Mathieu ARA,
M. Denis CAPDEVOLLE.

Mme Marina BANCON a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Communautaire conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Motion de soutien à la psychiatrie landaise pour adultes et enfants.

Nomenclature Acte :
9.4 – Vœux et motion

Rapporteur : Charles DAYOT

La psychiatrie landaise pour adultes et enfants vit une période sombre en ce qui concerne l'offre de soins proposés aujourd'hui.

Les prises en charge de nombreux usagers dans tout le département sont en péril suite à la forte pénurie médicale dans ces 2 spécialités. Les départs, malgré des recherches actives, n'ont pas pu être remplacés par manque d'attractivité des postes et par l'augmentation de la charge de travail.

En résultent la fermeture de près de 20% de lits d'hospitalisation et des délais de prises en charge en pédopsychiatrie pouvant atteindre 18 mois.

Cette situation est d'autant plus critique que le Centre Hospitalier Intercommunal de Mont de Marsan et du Pays des Sources assure par ailleurs toute l'activité de soins sans consentement, y compris pour des patients détenus de plus en plus nombreux et parfois à très haut risque.

Une attention particulière doit être donnée aux services d'hospitalisation et ambulatoires qui prennent en charge les enfants et adolescents, dont la prévalence des troubles psychiques augmente de façon importante depuis plusieurs années. En particulier, le service Bastide, seule unité d'hospitalisation aiguë pour adolescents du département, est

menacé à très court terme alors qu'il dessert tout le département en proposant une offre de soins spécifique de crise et de réhabilitation, essentielle à l'ensemble des établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires du territoire.

Nous, Elus communautaires de Mont de Marsan Agglomération alertons et sollicitons les pouvoirs publics, en particulier,

- Madame VAUTRIN, Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités,
- Monsieur VALLETOUX, Ministre délégué chargé de la Santé et de la Prévention,
- Monsieur ELLEBOODE, Directeur Général de l'ARS Nouvelle Aquitaine, ainsi que les instances de l'ARS,

car de plus en plus d'adultes, d'enfants et d'adolescents sont en grande souffrance psychique, avec une augmentation des passages à l'acte auto et hétéro-agressifs, et ont besoin d'un suivi régulier. Les familles se retrouvent démunies face à cette détresse et les conséquences sont déjà dramatiques.

Il est impensable que la population de notre territoire puisse être dépourvue d'une offre de soins qualitative concernant le domaine de la Santé Mentale, quand la file active des patients, qu'ils soient mineurs ou majeurs, ne cesse d'augmenter d'années en années.

La psychiatrie est à l'abandon depuis longtemps.

Nous demandons donc à l'Etat de réagir fortement et rapidement face à cette dégradation. L'Etat ne peut pas fermer les yeux et laisser le territoire dans une détresse sanitaire en santé mentale.

Faut-il attendre un fait divers pour agir ?

Une réponse médicale et paramédicale à la hauteur de la demande doit être impérativement fournie afin d'apaiser les tensions existantes et mettre fin au déclin de cette spécialité par tous les moyens auxquels vous pouvez avoir recours.

Nous vous sollicitons car vous avez la responsabilité de faire en sorte d'améliorer l'organisation de la Santé Mentale dans notre département et sur notre territoire.

Votre appui pour maintenir ouvertes toutes nos structures intra et extrahospitalières nous est indispensable.

Nous avons accueilli avec satisfaction l'accompagnement financier à hauteur de 32 millions d'euros par l'ARS pour la restructuration de Sainte-Anne.

Mais cette annonce encourageante ne doit pas occulter les mesures concrètes et immédiates qui doivent être prises pour répondre à l'urgence de la crise ici à Mont de Marsan, qui est encore plus aigüe que ce qui est rappelée au niveau national dans de nombreux et récents rapports.

Nous insistons pour rappeler que l'offre de soins landaise ne peut se satisfaire et attendre la mise en œuvre d'un impératif et incontournable « Grand Plan national de santé mentale »

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Propose à l'exécutif :

- **de prioriser les Landes pour l'affectation de postes** d'assistants partagés, de docteurs juniors, d'internes...,
- **d'accompagner la création de postes non médicaux** et en particulier d'Infirmier en Pratique Avancée,
- **de garantir le respect des calendriers** pour la reconstruction du site de Sainte-Anne,
- **de renforcer les coopérations territoriales** et la coordination avec les acteurs privés et publics, et en particulier avec le CH de Dax,
- **de mobiliser, au moins transitoirement, les établissements extra territoriaux** qui bénéficient d'un nombre plus important de psychiatres et pédopsychiatres au regard de leurs activités.

L'ensemble des professionnels se mobilise pour tenter de maintenir un accès aux soins et une prise en charge à tous les patients du territoire landais, malgré des heures supplémentaires, des glissements de tâches et une charge mentale importante, avec des répercussions sur la vie personnelle.

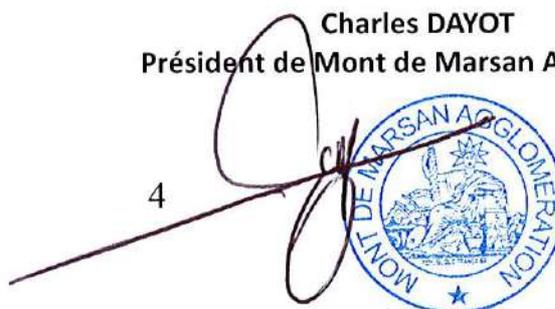
Les usagers et professionnels comptent sur nous. Nous comptons sur vous !

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Fait à Mont de Marsan, le 11 juillet 2024.

Charles DAYOT
Président de Mont de Marsan Agglomération

4



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Président de Mont de Marsan Agglomération,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).



République Française
Département des Landes
Mont de Marsan Agglomération

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 11 juillet 2024

N°2024/07-0133

L'an 2024, le 11 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le 04 juillet 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur les panneaux d'affichage extérieurs réservés à cet effet le 04 juillet 2024.

Présents :

Mme Danielle KUBLER, Mme Nathalie BOIARDI, M. Jean-Guy BACHE, M. Dominique CLAVÉ, Mme Janet DELETRE, M. Frédéric CARRERE, Mme Catherine BERGALET, M. Marc de VALICOURT, M. Claude COUMAT, M. Benoît AUGUIN, M. Charles DAYOT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, M. Farid HEBA, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Jean-Jacques GOURDON, Mme Nathalie GASS, M. Hervé BAYARD, Mme Marie-Pierre GAZO, Mme Claudie BREQUE, M. Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE, M. Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET, M. Christophe HOURCADE, M. Jean-Marie BATBY, Mme Marina BANCON, Mme Chantal PLANCHENAU, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Frédéric DUTIN, M. Michel GARCIA, M. Philippe SAES, Mme Monia LABOULAIS, Mme Sandrine CASINI, M. Joël BONNET, Mme Delphine SALEMBIER, M. Bernard KRUYNSKI, Mme Ghislaine LALLAU, M. Julien PARIS, Mme Patricia BEAUMONT, M. Bruno MINDE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés avec procuration :

Mme Véronique GLEYZE donne pouvoir à Mme Marie-Christine BOURDIEU,
Mme Françoise LATRABE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste SAVARY,
M. Bruno ROUFFIAT donne pouvoir à Mme Marie-Pierre GAZO,



Mme Éliane DARTEYRON donne pouvoir à M. Pierre MERLET-BONNAN,
M. Jean-Marie BAYLE donne pouvoir à M. Joël BONNET,
M. Pierre MALLET donne pouvoir à Mme Danielle KUBLER,
Mme Émilie LABEYRIE donne pouvoir à M. Charles DAYOT,
M. Jean-Louis DARRIEUTORT donne pouvoir à Mme Sandrine CASINI,
M. Jean-Paul ALYRE donne pouvoir à M. Christophe HOURCADE.

Absents :

Mme Marie DENYS BACHO,
M. Mathieu ARA,
M. Denis CAPDEVOLLE.

Mme Marina BANCON a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Communautaire conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Adoption du Schéma Local d'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI).

Nomenclature Acte :
8.1 – Enseignement

Rapporteur : Frédéric CARRERE

Dans un monde confronté à de nombreuses transitions (énergétique, écologique, environnementale, numérique, démographique, ...), la capacité d'un territoire à assurer son développement économique, à améliorer sa compétitivité et à innover dans tous les domaines, dépend fortement des compétences de citoyens bien formés et ainsi de son capital humain. Conscient de ces aspects et du rôle moteur de l'enseignement supérieur pour assurer le développement démographique et socio-économique de son territoire, et fortement investie depuis de nombreuses années pour favoriser le maintien et le développement d'un enseignement supérieur de qualité sur son territoire, Mont de Marsan Agglomération a souhaité pour les années à venir, se doter d'un outil stratégique et opérationnel sous la forme d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI).

Au regard des travaux menés tout au long du processus d'élaboration de ce SLESRI, ce dernier a vocation à soutenir un écosystème d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation déjà implanté durablement sur le territoire. Il vise à la fois à renforcer l'existant, à développer de nouvelles orientations afin d'accroître le niveau de qualification générale de la population, à répondre aux besoins en compétences des entreprises locales et à soutenir le développement des filières stratégiques de l'Agglomération.



La stratégie proposée dans ce document découle d'un travail conséquent de concertation avec les partenaires de l'agglomération (lycées, GRETA, établissements d'enseignement supérieur, universités de tutelle, laboratoires de recherche, Rectorat, Région Nouvelle Aquitaine, Département des Landes, Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, Maison de l'étudiant) et les acteurs du monde socio-économique.

Lors de la phase d'état des lieux et de diagnostic, une vingtaine de personnes ont été interrogées lors d'entretiens semi-directifs.

Sur la base des principaux enjeux identifiés pour le territoire, cinq ateliers de concertation, rassemblant entre 5 et 20 participants, ont été organisés et animés :

- un atelier transversal sur la thématique de l'évolution et de la diversification de l'offre de formation.
- un atelier transversal sur la thématique du développement de la vie étudiante.
- trois ateliers sectoriels visant à identifier les manières d'appréhender une meilleure adéquation entre l'offre de formation d'enseignement supérieur, la recherche et les besoins en compétences dans les secteurs de : la santé et du social, du numérique, du bois, matériaux et agroalimentaire.

Ainsi l'élaboration de ce SLESRI coïncide avec les dynamiques en cours au niveau territorial des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, il s'articule notamment au Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Nouvelle-Aquitaine (SRESRI), au schéma du bien-être et de la vie étudiante de Nouvelle-Aquitaine et des orientations stratégiques en matière d'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Face à ces enjeux, le SLESRI de Mont de Marsan Agglomération porte trois ambitions stratégiques :

- **Ambition 1** : favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et aux entreprises pour répondre aux besoins de main-d'œuvre du territoire, il s'agit de soutenir le développement de l'activité des marqueurs économiques et des secteurs émergents du territoire.
- **Ambition 2** : favoriser la montée en compétences et développer un pôle d'excellence, afin d'accompagner la hausse du niveau de qualification des plus qualifiés et le développement des activités de recherche et d'innovation sur le territoire.
- **Ambition 3** : faire reconnaître Mont de Marsan Agglomération comme un pôle étudiant, il s'agit de poursuivre les efforts engagés ces dernières années dans l'amélioration des conditions de vie étudiante et le renforcement de l'attractivité du territoire en matière d'accueil des apprenants.

Ces trois objectifs stratégiques se déclinent en neuf objectifs opérationnels et trente axes d'intervention ou actions :

- Ambition 1 :

- 1.1. Collecter et diffuser l'information auprès des publics



- 1.2. Diversifier l'offre de formation supérieure et les parcours de premier cycle
 - 1.3. Accroître l'accès aux entreprises et l'attractivité des carrières professionnelles
- Ambition 2 :
- 2.1. Faire reconnaître Mont de Marsan Agglomération comme un pôle d'excellence d'envergure
 - 2.2. Former des talents hautement qualifiés
 - 2.3. Favoriser le développement de compétences transversales
- Ambition 3 :
- 3.1. Développer un lieu unique pour les étudiants
 - 3.2. Favoriser l'engagement étudiant
 - 3.3. Promouvoir la vie étudiante au travers d'actions et d'événements fédérateurs.

Ainsi, ce schéma, détaillé en annexe, propose un cadre d'intervention pour les prochaines années.

Sur cette base, des projets prioritaires seront définis chaque année, dans le cadre des instances de gouvernance mises en place, à savoir le comité de pilotage de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Concernant la mise en œuvre opérationnelle du schéma, les services de Mont de Marsan Agglomération assureront la coordination d'ensemble, un chef de file par action du SLESRI sera identifié et le cas échéant la mise en place de groupes de travail ad hoc.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
M. Pierre MERLET-BONNAN ne prenant pas part au vote,
Par 37 voix pour, 15 abstentions (Mme Céline PIOT, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Françoise LATRABE, M. Frédéric DUTIN, M. Alain BACHE, M. Julien PARIS, Mme Patricia BEAUMONT, M. Bruno MINDE, M. Jean-Guy BACHE, Mme Nathalie BOIARDI, Mme Catherine BERGALET, M. Claude COUMAT, Mme Danielle KUBLER, M. Pierre MALLET, Mme Monia LABOULAIS),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5216-5,

Vu les statuts de Mont de Marsan Agglomération et notamment sa compétence en matière d'actions en faveur du développement de l'enseignement supérieur,

Vu l'avis de la commission « développement économique et enseignement supérieur » en date du 27 mai 2024,

Approuve tels qu'ils sont présentés, la stratégie et le plan d'actions du Schéma Local d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,



Adopte le Schéma Local d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de Mont de Marsan Agglomération, tel qu'annexé à la présente délibération,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Fait à Mont de Marsan, le 11 juillet 2024.

Charles DAYOT
Président de Mont de Marsan Agglomération

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Président de Mont de Marsan Agglomération,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le 19/07/2024

ID : 040-244000808-20240711-2024_07_0133-DE



Schéma Local de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
- SLESRI -
2024-2028



Sommaire

Liste des abréviations utilisées dans le rapport.....	4
Propos liminaires.....	6
Un Schéma Local de l’Enseignement Supérieur de la Recherche et de l’Innovation élaboré dans la concertation pour soutenir le développement socio-économique de Mont de Marsan Agglomération.....	6
1. Les orientations stratégiques et opérationnelles du SLESRI.....	8
1.1. Favoriser l’accès à l’enseignement supérieur et aux entreprises pour répondre aux besoins de main d’œuvre du territoire.....	8
Collecter et diffuser l’information auprès des publics.....	8
Diversifier l’offre de formation supérieure et les parcours de premier cycle	9
Accroître l’accès aux entreprises et l’attractivité des carrières professionnelles.....	9
1.2. Favoriser la montée en compétences et développer un pôle d’excellence.....	10
Faire reconnaître Mont de Marsan comme un pôle d’excellence d’envergure.....	10
Former des talents hautement qualifiés.....	10
Favoriser le développement de compétences transversales.....	11
1.3. Faire reconnaître Mont de Marsan Agglomération comme un pôle étudiant.....	11
Développer un lieu unique pour les étudiants.....	11
Favoriser l’engagement étudiant.....	12
Promouvoir la vie étudiante au travers d’actions et d’événements fédérateurs.....	12
2. Les fiches-actions.....	17
ACTION 1 : Améliorer la connaissance des formations d’enseignement supérieur.....	18
ACTION 2 : Créer page web « étudier à Mont de Marsan ».....	19
ACTION 3 : Créer un guide de la formation.....	20
ACTION 4 : Coordonner et soutenir les initiatives d’orientation et d’accompagnement dans l’enseignement supérieur au sein du continuum Bac – 3 Bac + 3.....	21
ACTION 5 : Faire émerger des spécialités du tertiaire au sein de l’IUT de Mont de Marsan.....	22
ACTION 6 : Soutenir le développement d’une formation Kedge sur le Campus Landes	23
ACTION 7 : Diversifier les parcours via l’accès au Campus Connecté	24
ACTION 8 : Faire connaître les métiers, les organisations et les secteurs d’activité du territoire.....	25
ACTION 9 : Accompagner les publics vers l’alternance.....	26



ACTION 10 : Aider les entreprises à sécuriser les parcours professionnels.....	27
ACTION 11 : Soutenir le développement d'un Pôle Universitaire d'Innovation Sud-Aquitain.....	28
ACTION 12 : Favoriser l'émergence d'un espace de rencontres entre acteurs de l'enseignement supérieur et acteurs socio-économiques.....	29
ACTION 13 : Soutenir le développement de laboratoires de recherche communs aux universités et aux professionnels.....	30
ACTION 14 : Créer un annuaire de la recherche.....	31
ACTION 15 : Soutenir le développement d'un pôle d'excellence en cybersécurité.....	32
ACTION 16 : Créer un master en cybersécurité au sein du site de Mont de Marsan....	33
ACTION 17 : Favoriser la montée en compétences des différents publics.....	34
ACTION 18 : Amorcer l'émergence de formations de niveau masters dans les domaines de l'environnement.....	35
ACTION 19 : Faire émerger une culture entrepreneuriale sur le territoire.....	36
ACTION 20 : Développer l'internationalisation des formations.....	37
ACTION 21 : Favoriser le rapprochement des sites d'enseignement supérieur.....	38
ACTION 22 : Faciliter l'accès des étudiants aux activités sportives.....	39
ACTION 23 : Promouvoir des actions de prévention dans le domaine de la santé des étudiants.....	40
ACTION 24 : Améliorer l'offre de restauration étudiante sur le territoire.....	41
ACTION 25 : Développer une offre de logement agile et flexible.....	42
ACTION 26 : Mettre en valeur et promouvoir la Maison des Etudiants.....	43
ACTION 27 : Mieux accueillir les associations étudiantes.....	44
ACTION 28 : Développer l'emploi étudiant.....	45
ACTION 29: Mettre en place un guide de l'étudiant.....	46
ACTION 30 : Faire de Campulsation un évènement fédérateur.....	47



Liste des abréviations utilisées dans le rapport

AES	Accompagnant Educatif et Social
ASCP	Architecture des Systèmes Cyber-Physiques
BDE	Bureau Des Etudiants
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BUT	Bachelor Universitaire Technologique
BMO	Besoins en Main d'œuvre
CA	Communauté d'Agglomération
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CC	Communauté de Communes
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CEREQ	Centre d'Etudes et de Recherches sur Les Qualifications
CFPS	Centre de Formation des Professionnels de Santé
CNRS	Centre National de La Recherche Scientifique
COVID	Coronavirus Disease
CPGE	Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CSP	Catégorie Socio Professionnelle
DUT	Diplôme Universitaire Technologique
ENSEEITH	École Nationale Supérieure d'Electrotechnique, d'Electronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications
ENSIL	Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs De Limoges
ENSEIRB-MATMECA	Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique, Télécommunications, Mathématique Et Mécanique De Bordeaux
ENSGTI	Ecole Nationale Supérieure en Génie des Technologies Industrielles
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ESDL	Ecole Supérieure de Design Des Landes
ESML	Ecole Supérieure de Management Des Landes
ESRI	Enseignement Supérieur Recherche et Innovation
GL	Génie Logiciel
FFOM	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
HCERES	Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
IAE	Institut d'Administration des Entreprise
IFAS	Institut de Formation des Aides-Soignants
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
INRAE	Institut National de la Recherche Agronomique
INRIA	Institut National de Recherche en Sciences et Technologies du Numérique
INSA	Institut National des Sciences Appliquées



INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INSPE	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation
IPRA	Institut Pluridisciplinaire de Recherche Appliquée
IPREM	Institut des Sciences Analytiques et de Physico-Chimie pour l'Environnement et les Matériaux
ISA-BTP	Institut Supérieur Aquitain du Bâtiment et des Travaux Publics
IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
IUT	Institut Universitaire Technologique
LATEP	Laboratoire de Thermique, Energétique et Procédés
LIUPPA	Laboratoire Informatique de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
LMAP	Laboratoire de Mathématiques et de leurs Applications de Pau
LP	Licence Professionnelle
LSHS	Lettres Sciences Humaines et Sociales
M1 & M2	Master 1 & Master 2
MACS	Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud
MEEF	Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation
NuMea	Unité mixte de recherche Nutrition, Métabolisme, Aquaculture
PUI	Pôle Universitaire d'Innovation
RGPP	Révision Générale des Politiques Publiques
R&D	Recherche et Développement
SIAME	Laboratoire des Sciences pour l'Ingénieur Appliquées à la Mécanique et au Génie Electrique
SLESRI	Schéma Local d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
SNEE	Statut National Etudiant-Entrepreneur
SRESRI	Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
STAPS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
STG	Sciences et Technologies de la Gestion
STMG	Sciences et Technologies du Management et de la Gestion
StraNES	Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur
STS	Section de Technicien Supérieur
STT	Sciences et Techniques Tertiaires
SUAPS	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
UMR	Unité Mixte de Recherche
UPPA	Université de Pau et des Pays de l'Adour
UPSSITECH	Université Paul Sabatier, Sciences, Ingénierie et Technologie
UR	Unité de Recherche



Propos liminaires

Un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation élaboré dans la concertation pour soutenir le développement socio-économique de Mont de Marsan Agglomération

Dans un monde confronté à de nombreuses transitions (énergétique, écologique, environnementale, numérique, démographique, etc.), la capacité d'un territoire à assurer son développement économique, à améliorer sa compétitivité et à innover dans tous les domaines, dépend fortement des compétences de citoyens bien formés et ainsi de son capital humain.

Conscient de ces aspects et du rôle moteur de l'enseignement supérieur pour assurer le développement démographique et socio-économique de son territoire, Mont de Marsan a souhaité se doter d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation.

Au regard des travaux menés tout au long du processus d'élaboration de ce schéma local, ce dernier a vocation à soutenir un écosystème d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation déjà implanté durablement sur le territoire. Il vise à la fois à renforcer l'existant, à développer de nouvelles orientations afin d'accroître le niveau de qualification générale de la population, à répondre aux besoins en compétences des entreprises locales et à soutenir le développement des filières stratégiques de l'Agglomération.

La stratégie proposée dans ce document découle d'un travail conséquent de concertation avec les partenaires de Mont de Marsan Agglo (lycées, GRETA, établissements d'enseignement supérieur, Universités de tutelle, laboratoires de recherche, Rectorat, Région Nouvelle Aquitaine, Département des Landes, CROUS, Maison de l'étudiant) et les acteurs du monde socio-économique (Mont de Marsan Agglo, employeurs).



Lors de la phase d'état des lieux et de diagnostic, une vingtaine de personnes ont été interrogées lors d'entretiens semi-directifs.

Sur la base des principaux enjeux identifiés pour le territoire, cinq ateliers de concertation, rassemblant entre 5 et 20 participants, ont été organisés et animés :

- Un atelier transversal sur la thématique de l'évolution et de la diversification de l'offre de formation.
- Un atelier transversal sur la thématique du développement de la vie étudiante.
- Trois ateliers sectoriels visant à identifier les manières d'appréhender une meilleure adéquation entre l'offre de formation d'enseignement supérieur, la recherche et les besoins en compétences dans les secteurs de : la santé et du social, du numérique, du bois, matériaux et agroalimentaire.

Ainsi, l'élaboration de ce Schéma local coïncide avec les dynamiques en cours au niveau territorial des acteurs de l'ESRI, il s'articule notamment au SRESRI Nouvelle-Aquitaine, au schéma du bien-être et de la vie étudiante de Nouvelle-Aquitaine et des orientations stratégiques en matière d'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation de l'UPPA.

Face à ces enjeux, le Schéma local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de Mont de Marsan Agglo porte trois objectifs stratégiques :

- **Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et aux entreprises pour répondre aux besoins de main-d'œuvre du territoire**, il s'agit de soutenir le développement de l'activité des marqueurs économiques et des secteurs émergents du territoire.
- **Favoriser la montée en compétences et développer un pôle d'excellence**, afin d'accompagner la hausse du niveau de qualification des plus qualifiés et le développement des activités de recherche et d'innovation sur le territoire.
- **Faire reconnaître Mont de Marsan Agglo comme un pôle étudiant**, il s'agit de poursuivre les efforts engagés ces dernières années dans l'amélioration des conditions de vie étudiante et le renforcement de l'attractivité du territoire en matière d'accueil des apprenants.

Ces **trois objectifs stratégiques** se déclinent en **neuf objectifs opérationnels** et **plusieurs axes d'intervention ou actions**. Ainsi, ce schéma propose un cadre d'intervention pour les prochaines années. Sur cette base, des projets prioritaires seront définis chaque année, dans le cadre des instances de gouvernance mises en place, à savoir le **comité de pilotage de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**.



1. Les orientations stratégiques et opérationnelles du SLESRI

1.1. Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et aux entreprises pour répondre aux besoins de main d'œuvre du territoire

Le diagnostic réalisé lors de la mission d'élaboration du SLESRI a permis de mettre en évidence plusieurs constats qui justifient de mieux favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des publics que ce soit en formation initiale ou en formation continue. D'un point de vue démographique, Mont de Marsan Agglomération se caractérise par un plus faible niveau de scolarisation des jeunes en âge d'entrer et d'étudier dans l'enseignement supérieur que sur les autres territoires de comparaison. Au niveau économique, le soutien aux activités productives nécessite une hausse quantitative du nombre de diplômés qualifiés afin de répondre aux besoins en qualification des acteurs socio-économiques du territoire.

Dans ce contexte, il s'agit aussi bien d'accompagner la population à l'accès à l'enseignement supérieur et de les accompagner à l'intégration sur le marché du travail local.

Collecter et diffuser l'information auprès des publics

En formation initiale, le territoire se distingue par une plus faible proportion de diplômés de l'enseignement supérieur. Ainsi, la part des jeunes pas ou peu diplômés est supérieure à celle des territoires de comparaison (Landes, Nouvelle-Aquitaine) et le taux de scolarisation de ceux en âge d'être en études est relativement plus modeste. Pour les plus âgés, c'est-à-dire ceux considérés comme de jeunes actifs, la part des diplômés de l'enseignement supérieur est relativement faible, surtout elle semble stagner ces dernières années, ce qui indique une plus faible attractivité du territoire à attirer les plus qualifiés.

Dans ce contexte, une série d'actions du SLESRI vise à inciter les plus jeunes à entrer dans l'enseignement supérieur via l'amélioration de la connaissance, de la visibilité et de la lisibilité de l'offre de formation déployée sur le territoire. En complément, une concertation et une coordination des acteurs permettront de déployer des dispositifs d'orientation renouvelés.



Diversifier l'offre de formation supérieure et les parcours de premier cycle

La diversification de l'offre de formation sur le territoire apparaît comme un élément essentiel pour favoriser la poursuite d'études dans l'agglomération. Elle vise à endiguer l'exode des publics qui ne trouvent pas, pour le moment, de cursus de formation en lien avec leurs aspirations. Au regard de cet objectif, plusieurs propositions ont émergé du processus de concertation déployé lors de la mission.

Elles s'orientent plutôt vers le développement de formations courtes professionnalisantes dans les spécialités tertiaires dans les domaines de :

- La santé et du social ;
- La gestion des entreprises et l'entrepreneuriat.

Le développement de ces cursus qui semblent faire défaut sur le territoire, a pour ambition de répondre aux besoins socio-économiques. Ces spécialités de formation pourront être développées aussi bien à l'IUT qu'au sein du Campus Landes. En complément, il s'agira d'accompagner la montée en charge du Campus Connecté dans les prochaines années.

Accroître l'accès aux entreprises et l'attractivité des carrières professionnelles

Pour permettre aux publics d'accéder et de réaliser des parcours dans l'enseignement supérieur, il est nécessaire de soutenir l'immersion durant la formation, l'insertion et la poursuite de carrières professionnelles au sein des organisations. De cette manière, il s'agit d'accroître l'attractivité des cursus, d'améliorer la professionnalisation des apprenants et de répondre aux besoins de recrutement de techniciens dans les entreprises, en particulier dans les domaines d'activités considérées comme des marqueurs territoriaux du territoire.

Dans ce domaine, les actions du SLESRI ambitionnent aussi bien le développement de dispositifs agiles qui visent à promouvoir les métiers auprès des publics, qu'à mieux accompagner le développement de l'alternance et aider les entreprises à embaucher des jeunes sur le long-terme.



1.2. Favoriser la montée en compétences et développer un pôle d'excellence

Actuellement les acteurs socio-économiques de Mont de Marsan Agglomération font face à de nombreux défis en matière de développement économique. L'un d'eux consiste à favoriser le développement du secteur privé au sein du système d'emploi, qui pour le moment se caractérise par une forte prédominance de l'emploi public. A ces ambitions, se pose la question de l'émergence d'un vivier de recrutement des cadres qui demeure limité sur le territoire. Ainsi, au fil des années, les catégories professionnelles supérieures progressent lentement sur le territoire et sont, en volume, peu représentées.

Si l'alimentation en local d'une main d'œuvre hautement qualifiée se justifie par une stratégie de montée en qualification généralisée, les actions menées dans le SLESRI répondent aux besoins des entreprises dans les secteurs émergents qui nécessitent le déploiement du transfert de technologie et de l'innovation.

Faire reconnaître Mont de Marsan comme un pôle d'excellence d'envergure

L'Agglomération possède un écosystème dynamique dans le domaine de la recherche notamment par la présence du secteur académique au sein de l'IUT. De ce point de vue, le futur SLESRI a pour objectif de développer une série d'actions qui visent à soutenir le développement et le renforcement de la structuration du système de recherche.

Ainsi, pour les prochaines années, les actions mises en place viseront à soutenir l'UPPA dans ses démarches pour faire émerger un PUI ou un pôle d'excellence dans le domaine de la cybersécurité. Plus généralement, il s'agira d'accompagner le développement d'un écosystème de recherche et d'innovation intégré à cet environnement en favorisant les espaces de connaissance et d'interconnaissance entre les acteurs.

Former des talents hautement qualifiés

Une partie des ambitions du SLESRI visent à favoriser le développement d'une offre de formation de niveau supérieur c'est-à-dire au-delà du niveau 6. Il s'agit de déployer les cursus de Masters des diplômes universitaires dans des domaines où les besoins socio-économiques du territoire sont pertinents. De plus, l'objectif affiché ici, est de soutenir l'employabilité, la sécurisation des carrières et la montée en compétences des publics en emploi dans les secteurs économiques identifiés comme en tension, celui de la santé et du social notamment.

Dans ce cadre, les actions qui seront mises en place visent à favoriser l'accès à une offre de formation du supérieur permettant une plus forte spécialisation dans les carrières professionnelles.



Favoriser le développement de compétences transversales

Le besoin de développer l'emploi privé et de favoriser l'émergence d'un entrepreneuriat privé est une nécessité pour l'Agglomération. Dans ce contexte, les actions du prochain SLESRI soutiennent le développement de compétences transversales des apprenants.

Pour ce faire, il s'agit de s'appuyer sur les structures existantes sur Mont de Marsan Agglomération qui permettent d'accueillir des projets pour faire émerger un écosystème entrepreneurial. A cela, les partenaires ont exprimé aussi le souhait de renforcer la culture internationale et multiculturelle au sein des formations d'enseignement supérieur.

1.3. Faire reconnaître Mont de Marsan Agglomération comme un pôle étudiant

Mont de Marsan Agglomération réunit plus de 1 400 étudiants dispersés au sein d'une dizaine d'établissements répartis de manière disparate au sein du territoire. En complément de la présence des établissements d'enseignement supérieur, le site montois propose aux étudiants de nombreux services à destination des étudiants. Pourtant, l'éloignement géographique des différents sites universitaires ne permet pas de créer un « campus », l'enclavement de certains sites au cœur de cités pavillonnaires ou le manque de services comme par exemple le SUAPS sont souvent cités comme des obstacles au développement d'un environnement étudiant.

Dans ce contexte, une partie des actions menées vise à déployer sur le territoire des actions identifiées dans le schéma régional du bien-être et des conditions de vie étudiante de Nouvelle-Aquitaine.

Développer un lieu unique pour les étudiants

Pour nombre d'acteurs, le pôle d'enseignement supérieur de Mont de Marsan souffre d'un manque d'attractivité. Une des raisons identifiées est l'éclatement des structures à destination des étudiants : établissements de formation éparpillés sur l'ensemble du territoire, logements et restauration. Dans ce contexte, le développement d'un campus et de services étudiants polarisés sur le même site est une orientation souhaitée par l'Agglomération de Mont de Marsan et les acteurs de l'ESRI.

Cette structuration centralisée aura pour mérite de renforcer l'attractivité du pôle d'enseignement supérieur par une meilleure identification auprès des acteurs aussi bien à l'intérieur et à l'extérieur du territoire.

Au-delà de ce projet, il s'agira aussi de favoriser l'émergence d'équipements, de structures et de services pour les étudiants dans les domaines de la santé, du logement et de l'accès aux activités sportives.



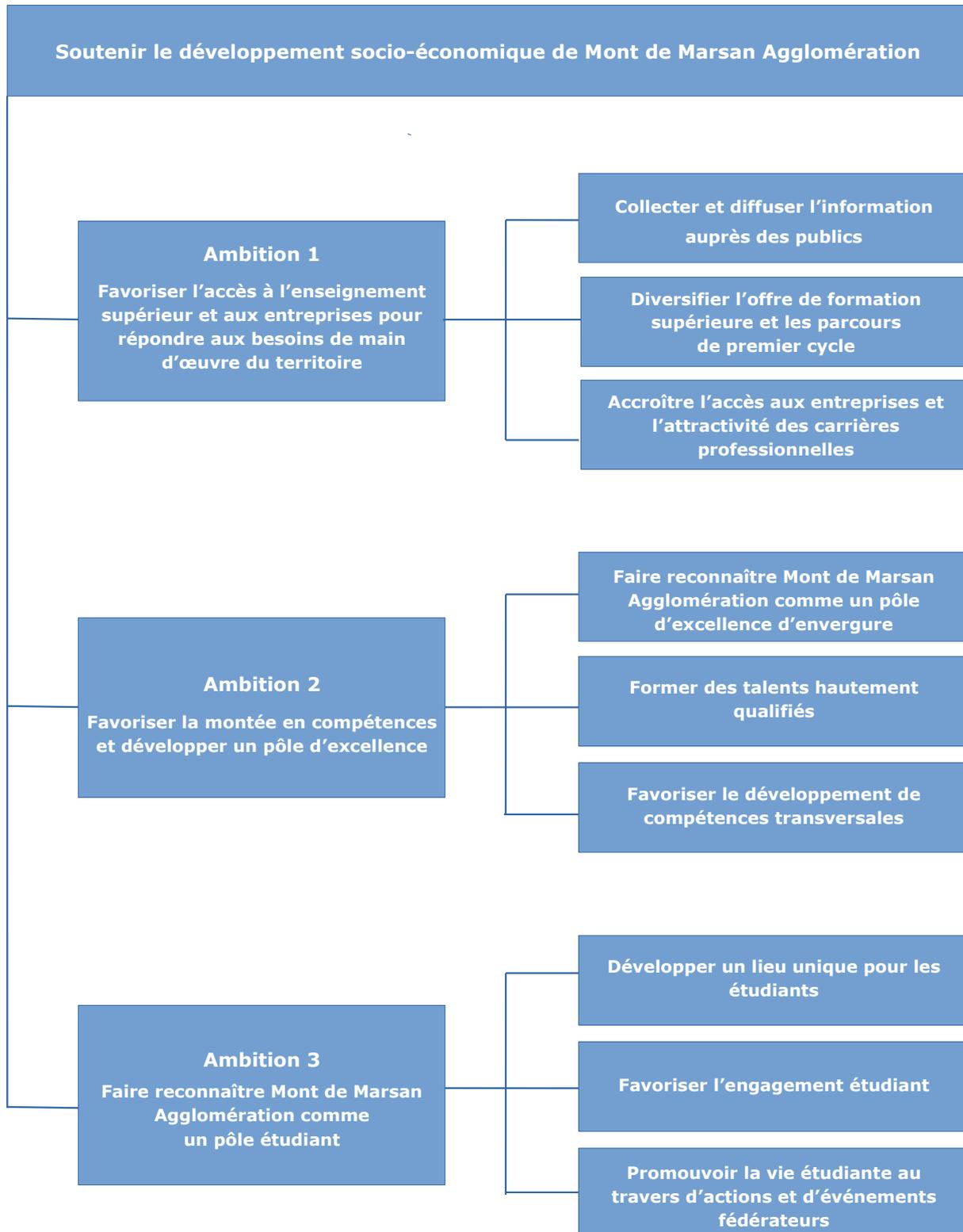
Favoriser l'engagement étudiant

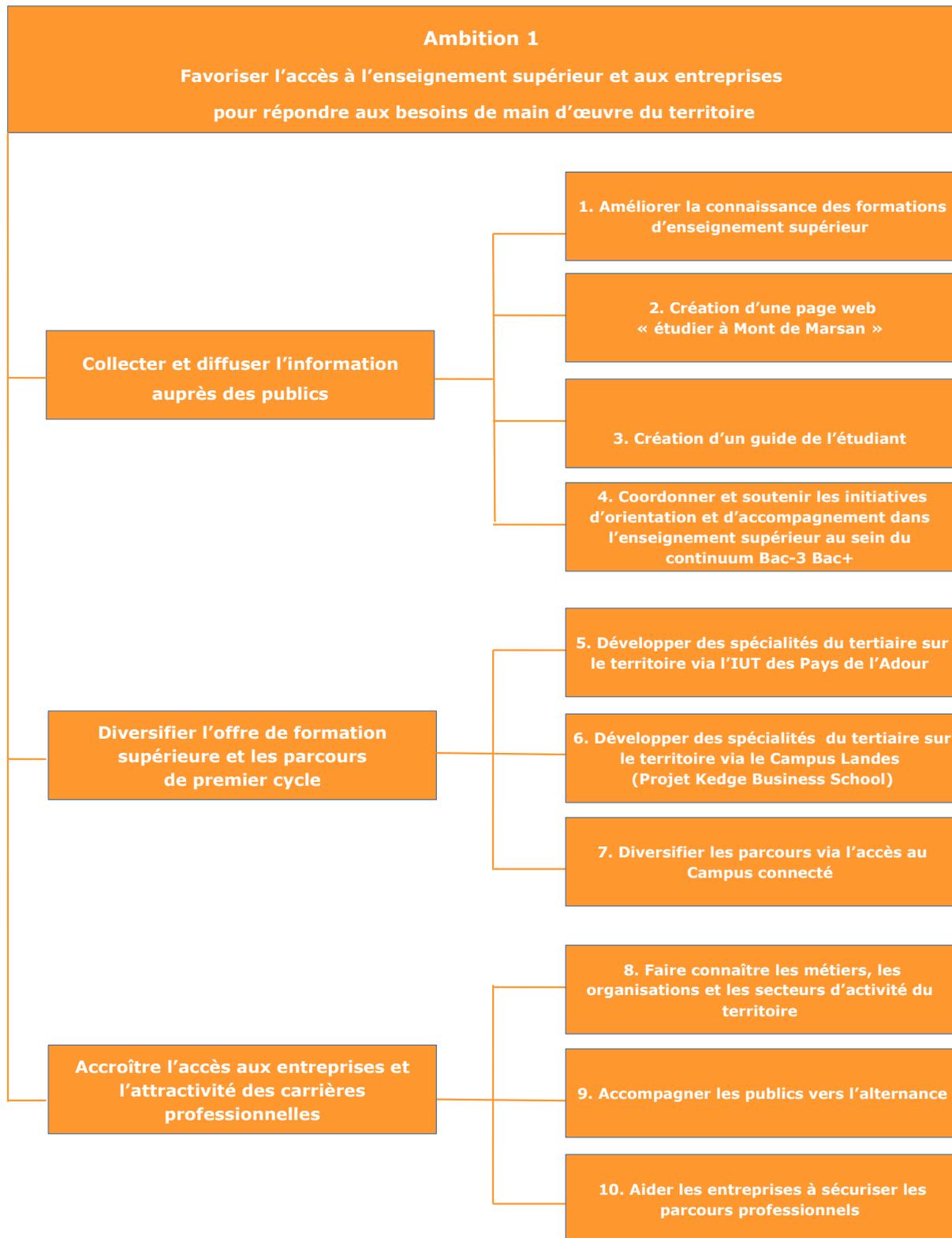
Au-delà d'une plus forte polarisation des infrastructures et des services dédiés aux étudiants, l'attractivité du pôle d'enseignement supérieur de Mont de Marsan passera par un plus fort investissement des étudiants dans le développement du territoire. Dans ce cadre, il s'agit de créer les conditions favorables qui permettent aux étudiants de s'engager vers cet objectif. L'émergence d'infrastructures permettant aux étudiants de s'organiser en association ou la mise en place d'un accompagnement au développement de projets associatifs sont des actions qui seront mises en place dans le prochain SLESRI. Aussi, la valorisation de ces expériences au sein des parcours scolaires et professionnels sera une des préoccupations de l'Agglomération. Enfin, l'emploi étudiant sera promu sur le territoire, il permettra de favoriser les conditions d'accès à l'autonomie de certains jeunes et d'accroître les relations étudiants-entreprises.

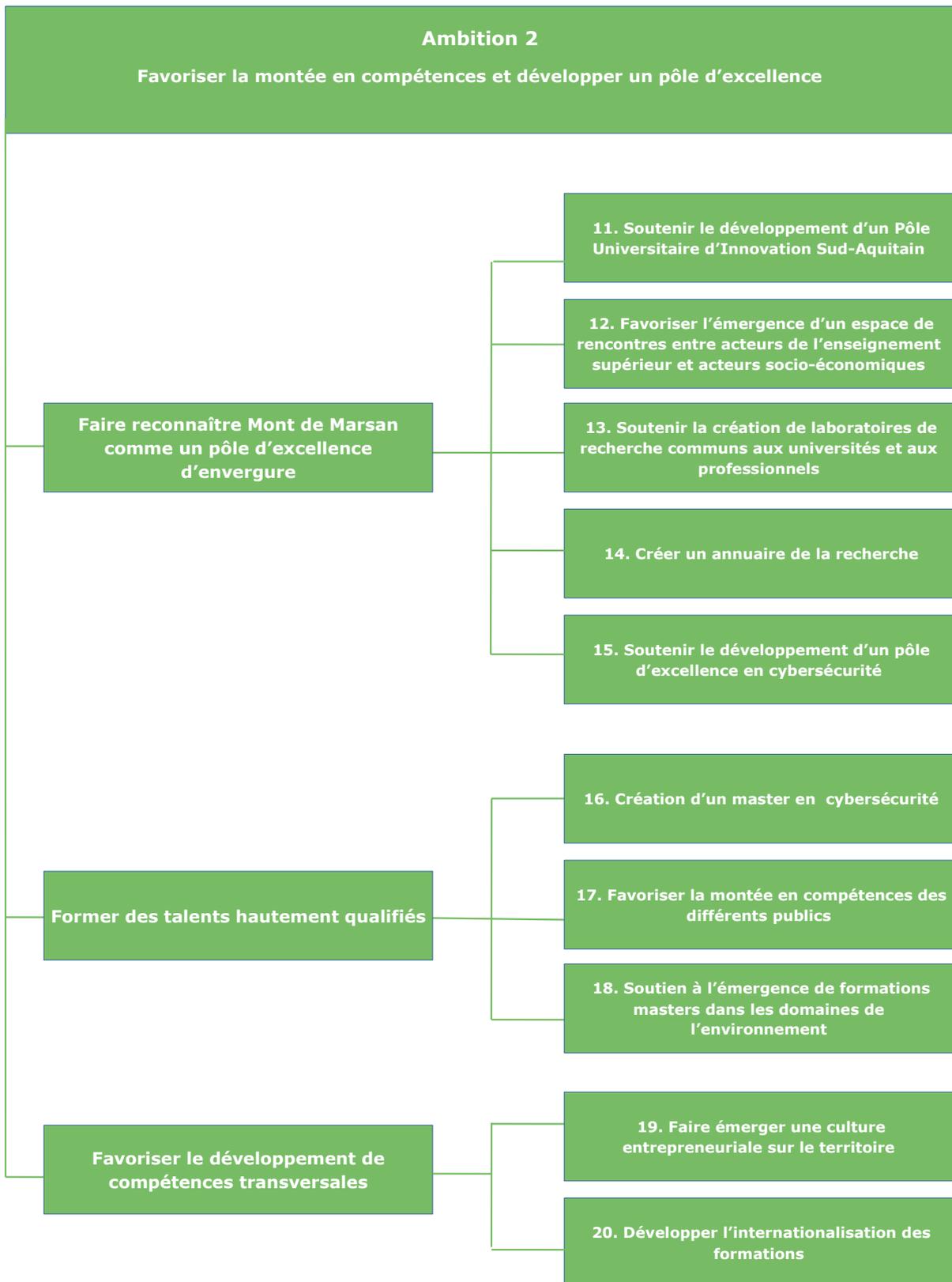
Promouvoir la vie étudiante au travers d'actions et d'événements fédérateurs

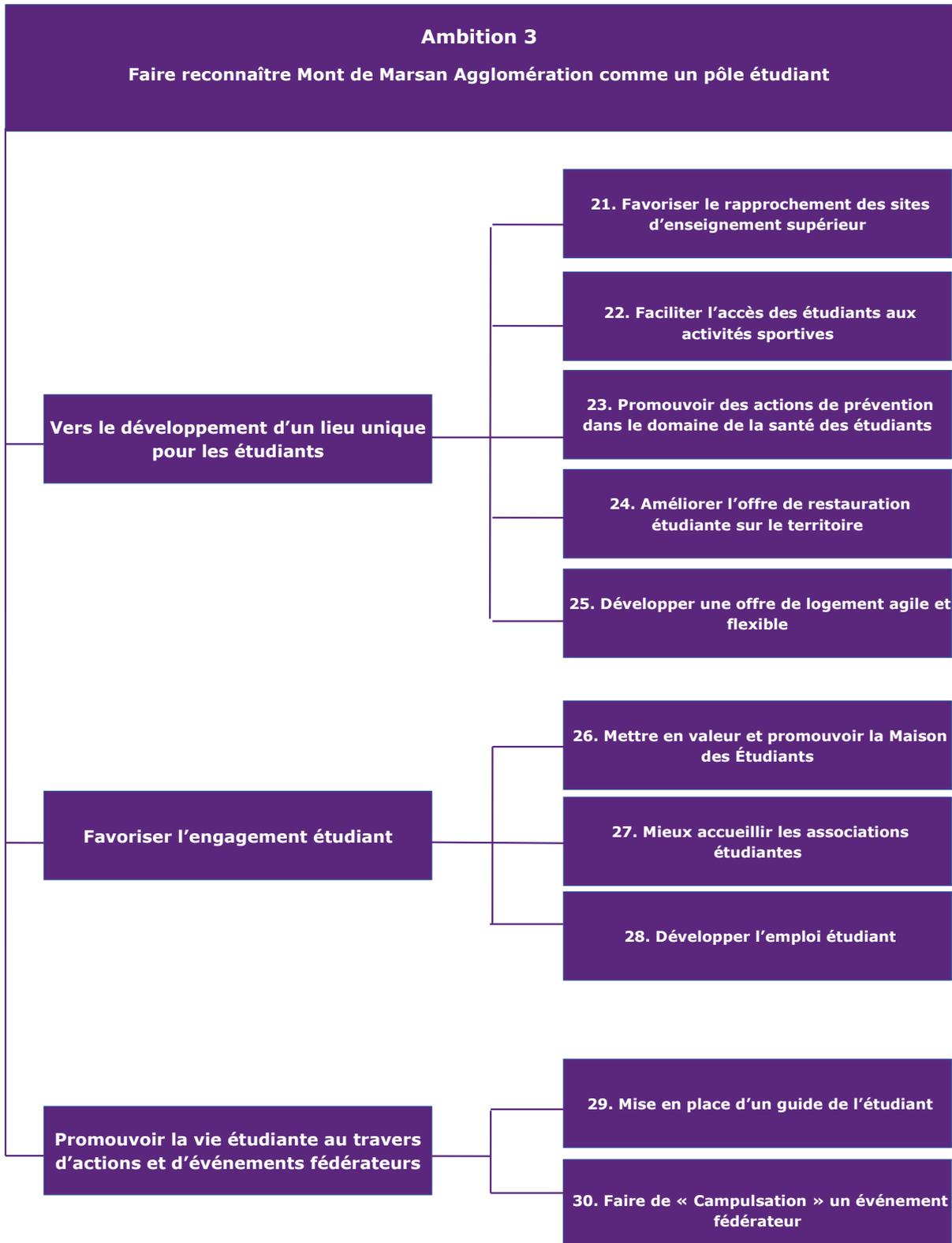
Afin de promouvoir le développement de la vie étudiante sur Mont de Marsan Agglomération et de favoriser l'attractivité du pôle universitaire, le futur SLESRI visera à mettre en place des actions de promotions diverses pour les étudiants.

Deux axes d'intervention seront déployés dans ce domaine : la création d'un guide de l'étudiant et le soutien à l'évènement « Campulsation ».









Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le 19/07/2024

ID : 040-244000808-20240711-2024_07_0133-DE



2. Les fiches-actions



ACTION 1 : Améliorer la connaissance des formations d'enseignement supérieur

Améliorer la connaissance des formations d'enseignement supérieur	
Enjeu du SLESRI	Collecter et diffuser l'information auprès des publics
Description de l'action	<p>Améliorer la connaissance des formations est un réel atout pour les collectivités territoriales qui disposent d'une offre de formation supérieure. Cartographier régulièrement les formations proposées par les établissements et connaître d'années en années l'évolution de leurs effectifs sont des outils utiles au pilotage et à la gouvernance entre les acteurs. Souvent présentée sous la forme « d'un annuaire des formations et des étudiants », la collecte des informations permet de créer un lien régulier entre l'agglomération et les établissements de formations mais aussi d'évaluer une partie des actions mises en place au sein du SLESRI.</p> <p>Au regard de ce qui pourrait être déployé, il s'agit bien de collecter des informations sur l'offre de formation initiale, continue et sur les voies proposées comme l'alternance. La question du sexe et de l'origine territoriale des étudiants sont autant d'informations qui pourraient être collectées annuellement. Opérationnellement, il s'agira d'assigner la tâche de la collecte des données à une personne ou plusieurs personnes de l'agglomération chargée(s) de faire le lien régulier avec les établissements de formation.</p>
Pilotage	Mont de Marsan Agglo
Partenaires	Établissements d'enseignement supérieur, réseau info jeunes
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etats des lieux de formations sur la base de la cartographie réalisée durant la phase de diagnostic du SLESRI. 2. Animation, suivi et mise à jour annuel.
Moyens humains et/ou financiers	<p>Humains : coordination assurée par Mont de Marsan Agglo (Direction développement économique et enseignement supérieur)</p> <p>Financiers : sans objet</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie de l'offre de formation - Participation des établissements aux réunions de suivi
Indicateurs d'évaluation	Evolution du taux de scolarisation des 18-24 ans



ACTION 2 : Créer page web « étudier à Mont de Marsan »

Créer une page web «étudier à Mont de Marsan »	
Enjeu du SLESRI	Collecter et diffuser l'information auprès des publics
Description de l'action	<p>Le développement d'une information en ligne sur l'écosystème d'enseignement supérieur n'a pas fait consensus lors des ateliers de concertation. Pour certains, elle offre la possibilité d'accéder à l'information pour d'autres elle est considérée comme chronophage en termes de temps puisqu'il s'agit d'alimenter régulièrement les données en ligne. Une position médiane consiste à créer une page web « étudier à Mont de Marsan ». Dans ces conditions, sur la base des informations collectées annuellement, il s'agira d'implémenter une page web sur le site de Mont de Marsan Agglomération sur l'offre de formation supérieure accessible sur le territoire et sur les services associés. Renseignée et actualisée annuellement, cette page internet pourrait afficher :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évolution des effectifs par promotion selon les différentes voies de formation (initiale, continue et en alternance) • Des liens vers les sites en ligne des établissements supérieurs • Des liens vers des sites pertinents pour l'accompagnement à l'accès et au financement de la formation notamment dans le cadre de la formation continue. • Des liens vers les partenaires de l'agglomération qui accompagnent les étudiants dans leurs démarches d'accès au logement.
Pilotage	Mont de Marsan Agglo
Partenaires	Établissements d'enseignement supérieur, Organismes de formation, Services et professionnels en lien avec les conditions de vie étudiantes (mobilité, logement), professionnels de l'orientation, Rectorat.
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création de l'espace en ligne sur le site de l'agglomération. 2. Animation, suivi et mise à jour annuel.
Moyens humains et/ou financiers	<p>Humains : coordination assurée par Mont de Marsan Agglo</p> <p>Financiers : sans objet</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Page internet - Nombre de consultations en ligne
Indicateurs d'évaluation	Evolution du taux de scolarisation des 18-24 ans



ACTION 3 : Créer un guide de la formation

Créer un guide de la formation	
Enjeu du SLESRI	Collecter et diffuser l'information auprès des publics
Description de l'action	La création d'un « guide de l'étudiant » a été partagé par la plupart des acteurs présents aux ateliers de concertation. Si, comme il sera proposé plus tard, ce guide permet principalement de diffuser des informations sur les services accessibles aux étudiants, il permettra néanmoins de diffuser des éléments de promotion de l'offre de formation. Elaboré et diffusé en début d'année scolaire, ce guide présentera des informations sous forme promotionnelle avec de chiffres clefs de l'enseignement supérieur (X établissements, X formations, X étudiants, X formation continue, X alternants).
Pilotage	Mont de Marsan Agglo
Partenaires	Établissements d'enseignement supérieur, Organismes de formation, CROUS, Services et professionnels en lien avec les conditions de vie étudiante (mobilité, logement, santé), professionnels de l'orientation.
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création du guide (numérique et print) 2. Diffusion et promotion du guide. 3. Mise à jour annuelle du guide.
Moyens humains et/ou financiers	Humains : coordination assurée par Mont de Marsan Agglo Financiers : ~ 1 000 € / an si prestation externe
Indicateurs de suivi	- Mise en place du guide (numérique / print)
Indicateurs d'évaluation	Evolution du taux de scolarisation des 18-24 ans



ACTION 4 : Coordonner et soutenir les initiatives d'orientation et d'accompagnement dans l'enseignement supérieur au sein du continuum Bac – 3 Bac + 3

Coordonner et soutenir les initiatives d'orientation et d'accompagnement dans l'enseignement supérieur au sein du continuum Bac – 3 Bac + 3	
Enjeu du SLESRI	Collecter et diffuser l'information auprès des publics
Description de l'action	L'orientation et l'accompagnement des publics vers l'enseignement supérieur est un enjeu majeur pour les acteurs du territoire. Dans ce domaine, la plupart témoigne d'un manque de coordination qui débouche sur des actions isolées. Au sein du comité de pilotage, il s'agira de coordonner les actions mises en place afin de les améliorer. A court-terme, grâce aux retours d'expérience des partenaires représentés au sein du comité de pilotage, cette coordination permettra d'aboutir à la mise en place d'évènements, actions, dispositifs dans le domaine de l'orientation, de l'accompagnement vers des parcours de réussite dans l'enseignement supérieur. La présence des acteurs de l'éducation nationale et de certains représentants des établissements scolaires permettra, si possible, d'intervenir dans les établissements d'enseignement secondaire. Des actions spécifiques pour amener certains publics dans l'enseignement supérieur (Bacheliers professionnels par exemple) ou dans certains secteurs d'activité (Féminisation – Masculinisation de certains domaines de spécialités) pourraient être envisagées à moyen terme. De plus, l'utilisation de la maison des étudiants à des fins d'orientation, d'accompagnement vers et dans l'enseignement supérieur pourrait être envisagée. De manière opérationnelle il s'agira dans un premier temps de lister l'ensemble des actions et dispositifs mis en place ces dernières années sur le territoire.
Pilotage	Mont de Marsan Agglo
Partenaires	Etablissements d'enseignement supérieur, Organismes de formation, Professionnels de l'orientation de l'Education Nationale, Rectorat, ERIP, SIJ (Structure Info Jeunes)
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etat des lieux des initiatives 2. Retour d'expérience sur les dispositifs et initiatives 3. Activités de veille sur les dispositifs régionaux et nationaux 4. Déploiement de certains dispositifs si pertinents
Moyens humains et/ou financiers	Humains : ETP Financiers : sans objet
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Notes, rapports, réunions. - Nombre d'actions déployées.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du taux de scolarisation des 18-24 ans • Evolution de la poursuite d'études



ACTION 5 : Faire émerger des spécialités du tertiaire au sein de l'IUT de Mont de Marsan

Faire émerger des spécialités du tertiaire au sein de l'IUT de Mont de Marsan	
Enjeu du SLESRI	Diversifier l'offre de formation supérieure et les parcours de premier cycle
Description de l'action	<p>L'IUT est un établissement central et majeur dans l'écosystème d'enseignement supérieur et de recherche de Mont de Marsan Agglomération. Les formations dispensées dans l'établissement structurent le système d'ESR dans son ensemble. Les inscrits dans les formations universitaires, sont, en volume, les plus nombreux et ils ont eu tendance à augmenter ces dernières années. S'il ne fait aucun doute que l'agglomération se doit de soutenir ces dynamiques, les défis pour ces prochaines années résident, d'une part à soutenir l'IUT dans ces mutations (passage du DUT au BUT par exemple), et, d'autre part à faire émerger des spécialités tertiaires au sein de l'établissement. Au regard de ce besoin de diversification de l'offre de formation, plusieurs propositions ont émergé du processus de concertation déployé lors de la mission. Les propositions visent principalement le développement de formations dans les spécialités tertiaires, qui n'existent pas ou ne sont pas suffisamment présentes à l'échelle du département des Landes, vers les domaines de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La santé et du social • La gestion des entreprises et l'entrepreneuriat
Pilotage	IUT de Mont de Marsan / UPPA
Partenaires	Mont de Marsan Agglo, Rectorat, département des Landes, Université
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Capitalisation sur les résultats du diagnostic réalisé dans le SLESRI 2. Mise en place d'une AMO sur les conditions de développement d'un nouveau BUT 3. Soutien à la mise en place d'un nouveau BUT
Moyens humains et/ou financiers	<p>Humains : suivi du dossier par Mont de Marsan Agglo (direction développement économique et enseignement supérieur)</p> <p>Financiers : AMO 10 000 euros</p>
Indicateurs de suivi	- Création d'un nouveau BUT
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du taux de scolarisation des 18-24 ans • Evolution du nombre d'inscrits



ACTION 6 : Soutenir le développement d'une formation Kedge sur le Campus Landes

Soutenir le développement d'une formation Kedge sur le Campus Landes	
Enjeu du SLESRI	Diversifier l'offre de formation supérieure et les parcours de premier cycle
Description de l'action	Récemment, le Campus Landes a initié des démarches afin d'implanter une nouvelle offre de formation dans le domaine du tertiaire. Dans ce cadre, des cursus développés par le groupe Kedge Business School pourrait voir le jour dans les prochains mois. Pour se faire, le Campus Landes sollicite Mont-de-Marsan Agglomération pour financer une partie du projet sous la forme de subventions. A ce stade, il s'agit pour l'ensemble des parties d'échanger sur le projet afin de convenir à la programmation d'une nouvelle offre de formation.
Pilotage	Campus Landes
Partenaires	CCI des Landes, Mont de Marsan Agglo
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation du projet par le Campus Landes à Mont-de-Marsan Agglomération 2. Mise en place d'une concertation avec l'Agglomération 3. Signature d'une convention avec l'établissement 4. Financement des coûts liés à l'installation de la nouvelle offre de formation
Moyens humains et/ou financiers	<p>Humains : suivi du dossier par Mont de Marsan Agglo</p> <p>Financiers : 75 000 € / an sur 3 ans sollicités par Campus Landes (sous réserve du vote des crédits annuels par Mont de Marsan Agglo)</p>
Indicateurs de suivi	- Création de la formation
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du taux de scolarisation des 18-24 ans • Evolution du nombre d'inscrits en formation



ACTION 7 : Diversifier les parcours via l'accès au Campus Connecté

Diversifier les parcours via l'accès au Campus Connecté	
Enjeu du SLESRI	Diversifier l'offre de formation supérieure et les parcours de premier cycle
Description de l'action	<p>Le pôle d'enseignement supérieur de Mont de Marsan dispose d'un campus connecté labellisé par le Ministère de l'enseignement supérieur et porté par Mont de Marsan Agglo depuis septembre 2020. De fait, l'écosystème dispose d'un formidable outil pour permettre aux étudiants via la formation à distance de s'orienter vers des parcours qui ne sont pas présents sur le territoire. Dans ce cadre, en lien avec les besoins du territoire, il s'agit de favoriser l'accès des étudiants en formation initiale et continue vers des domaines spécifiques et notamment dans le secteur de la santé et du social. Plusieurs propositions d'orientations ont été avancées lors des ateliers sectoriels avec les acteurs du domaine, ils visent à promouvoir l'accès à certaines formations comme : DEUST préparateur en pharmacie, conseiller en économie sociale et familiale, BTS opticien-lunetier, BUT carrières sociale. La diversification de l'offre de formation via le campus connecté pourra s'appuyer sur plusieurs opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la montée en charge du Campus Connecté et à ses objectifs de croissance • Actions de promotion et de valorisation du lieu • Soutien aux actions d'orientation pour les publics vers le campus connecté • Mise en place d'actions de promotion vers les carrières
Pilotage	Mont de Marsan Agglo
Partenaires	Université de Bordeaux (université de proximité du campus connecté), UPPA, Rectorat, Région, Nouvelle Aquitaine, acteurs économiques concernés par les domaines de formations développés
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Campagne de promotion et d'orientation vers le Campus Connecté 2. Soutien aux actions d'évaluation du dispositif 3. Financement dans le cadre de la convention avec l'agglomération
Moyens humains et/ou financiers	<p>Humains : coordination assurée par Mont de Marsan agglo et tutrices du Campus Connecté</p> <p>Financiers :</p> <p>Coût annuel : 120 000 € / an dont 60 000 € de subvention PIA / an de 2020 à 2025</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions de suivi du projet - Evolution du nombre d'apprenants suivis dans le campus - Evolution du nombre de référents au sein de la structure - Principaux résultats des éventuelles évaluations mises en place
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du taux de scolarisation des 18-24 ans • Evolution du nombre d'inscrits au Campus Connecté • Evolution du taux de réussite • Type de formation suivie



ACTION 8 : Faire connaître les métiers, les organisations et les secteurs d'activité du territoire

Faire connaître les métiers, les organisations et les secteurs d'activité du territoire	
Enjeu du SLESRI	Accroître l'accès aux entreprises et l'attractivité des carrières professionnelles
Description de l'action	<p>Dans le cadre du continuum bac-3 et bac+3, les débuts de carrières et les perspectives professionnelles jouent sur les aspirations des jeunes. Le choix de filières d'enseignement supérieur est en partie conditionné à la connaissance des métiers, organisations et secteurs d'activité. Pour les professionnels, les tensions de recrutement dans certains secteurs d'activité sont réelles et souvent liées à une méconnaissance des métiers par les jeunes et leurs familles. Alors que des entreprises de renommée dans le secteur de l'agroalimentaire ou le bois/matériaux sont présentes sur le territoire, les jeunes et leurs familles ne savent ce qui s'y passent à l'intérieur et en quoi consiste les activités. Dans le secteur de la santé-social, la méconnaissance des diverses activités du secteur est relayée par les acteurs. Afin de répondre à ces difficultés, pour beaucoup d'acteurs interrogés, il ne suffit pas de créer des évènements, salons permettant la rencontre des acteurs professionnels et des publics mais plutôt d'organiser des espaces où les publics puissent découvrir de manière opérationnelle les métiers. Favoriser l'immersion en entreprise où les professionnels et techniciens ont le temps d'expliquer le sens et la fonction de leurs activités est une action privilégiée par les acteurs interrogés. Travailler sur l'image des secteurs d'activité est aussi une piste avancée par les professionnels interrogés. De ce point de vue, le soutien de l'agglomération aux entreprises souhaitant s'engager dans ces actions est à envisager. Le déploiement d'initiatives régionales sur le territoire serait aussi à privilégier. Dans ce contexte, les acteurs soulignent la nécessité d'entrer dans l'enseignement secondaire.</p>
Pilotage	Mont de Marsan Agglo
Partenaires	Etablissements d'enseignement supérieur, employeurs, groupements d'employeurs, club d'entreprises, chambres consulaires, Région, OPCO, France Travail
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'un groupe de réflexion et de travail 2. Programmation d'évènements à destination des apprenants et de leur famille 3. Mise en place d'actions en faveur d'une plus grande immersion en entreprise : rallye des entreprises
Moyens humains et/ou financiers	<p>Humains : coordination assurée par Mont de Marsan Agglo</p> <p>Financiers : estimation 10 000 par an (logistique)</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions de suivi du projet - Nombre d'entreprises et d'employeurs impliqués dans le projet - Nombre d'évènements créés
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des emplois selon les secteurs d'activité



ACTION 9 : Accompagner les publics vers l'alternance

Accompagner les publics vers l'alternance	
Enjeu du SLESRI	Accroître l'accès aux entreprises et l'attractivité des carrières professionnelles
Description de l'action	Le diagnostic réalisé montre que l'alternance est largement développé sur le territoire par la plupart des organismes de formation. Cependant dans certains domaines émergents comme le numérique, l'option de l'apprentissage est encore à développer notamment via des actions de promotion auprès des employeurs du secteur. Dans d'autres secteurs où la voie est largement ancrée, dans la période actuelle de plein emploi, les professionnels expriment leurs difficultés pour recruter des jeunes en alternance. Si une partie des problèmes est liée à la méconnaissance, à l'image dégradée de certains secteurs d'activité, il existe aussi des freins à l'accès à l'apprentissage. Les problématiques d'accès au logement ou à la mobilité sont la plupart du temps citées par les employeurs interrogés. Dans ce cadre l'agglomération pourrait favoriser la mise en place et la promotion de dispositifs agiles en matière de logement à destination des apprentis et des alternants en partenariat avec l'ensemble des acteurs : CROUS, bailleurs et entreprises. Dans le domaine de la mobilité, la mise en place d'information sur les dispositifs d'aides de financement du permis de conduire, pour l'achat de véhicule ou les formes de partages des moyens de transports devraient être envisagés. De même, il s'agit de soutenir les entreprises qui développent eux-mêmes leurs propres services de logements, mobilités...etc.
Pilotage	Campus Landes et Mont de Marsan Agglomération
Partenaires	Établissements d'enseignement supérieur, employeurs, groupements d'employeurs, chambres consulaires, Département, Région, OPCO, France Travail
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'un état des lieux et un retour d'expériences 2. Amélioration de la connaissance sur les besoins des alternants et des employeurs 3. Rencontre avec les partenaires responsables des services à destination des alternants (CROUS pour le logement) 4. Mise en place d'actions à destination des alternants (logement, mobilité, guide d'accueil dans les entreprises)
Moyens humains et/ou financiers	Humains : Financiers : financement d'actions par Mont de Marsan Agglo selon mutualisation
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions de suivi du projet - Evolution du nombre d'alternants dans les entreprises
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du taux de satisfaction des alternants et des encadrants



ACTION 10 : Aider les entreprises à sécuriser les parcours professionnels

Aider les entreprises à sécuriser les parcours professionnels	
Enjeu du SLESRI	Accroître l'accès aux entreprises et l'attractivité des carrières professionnelles
Description de l'action	Les ateliers de concertation sectoriels ont mis en évidence la difficulté pour les organisations à intégrer durablement les jeunes en entreprise. Si l'accès à l'apprentissage, le recrutement sont problématiques, maintenir les jeunes en poste l'est tout autant. De ce point de vue, les dispositifs de sécurisation de carrières en entreprises devraient être promus dans ce domaine. Des initiatives où l'agglomération pourrait intervenir ont été citées lors des ateliers : le développement d'une « marque employeur » et une meilleure information sur les dispositifs de financements de la formation continue. Il s'agira, dès lors, de lister les initiatives existantes et de se rapprocher des organismes (OPCO par exemple, Région) et établissements qui développent des dispositifs voués à sécuriser les parcours en entreprises.
Pilotage	Mont de Marsan Agglo (Direction développement économique et enseignement supérieur)
Partenaires	Etablissements d'enseignement supérieur, employeurs, groupements d'employeurs, chambres consulaires, OPCO
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation de rencontres avec les employeurs 2. Valorisation des dispositifs d'accès à la formation continue 3. Amorçage vers la mise en place d'une marque employeur
Moyens humains et/ou financiers	Humains : Financiers : financement d'actions par Mont de Marsan Agglo selon mutualisation
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions de suivi du projet - Nombre d'entreprises et d'employeurs impliqués dans le projet - Mise en place de la marque employeur
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du taux de qualification de la population



ACTION 11 : Soutenir le développement d'un Pôle Universitaire d'Innovation Sud-Aquitain

Soutenir le développement d'un Pôle Universitaire d'Innovation Sud-Aquitain	
Enjeu du SLESRI	Faire reconnaître Mont de Marsan comme un pôle d'excellence d'envergure
Description de l'action	Dans le cadre de la loi de programmation de la recherche (LPR) et de France 2030, l'État renforce sa démarche de soutien à l'innovation, au plus près des laboratoires de la recherche publique, en mettant en place des Pôles Universitaires d'Innovation (PUI) et en augmentant les moyens dédiés à l'émergence de start-up deeptech. Sans création de nouvelle structure juridique, la mise en place de ces pôles vise à capitaliser sur l'ensemble des initiatives, compétences, outils et acteurs de l'innovation existants pour en renforcer l'articulation, accélérer le transfert et la création de start-up, renforcer les interactions à tous les niveaux avec les entreprises. A partir d'une expérimentation sur cinq pôles, aujourd'hui, un appel d'offre vise à sélectionner vingt nouveaux pôles et il apparaît que de nouvelles vagues auront lieu dans les prochaines années. Dans ce cadre, le développement d'un Pôle Universitaire d'Innovation Sud-Aquitain permettrait de fédérer les acteurs de la recherche et de l'innovation autour de projets communs. L'objectif du SLESRI vise à soutenir les différentes candidatures par la mise à disposition de moyens financiers, humains ou logistiques.
Pilotage	UPPA
Partenaires	Mont de Marsan Agglo, structures d'incubation, département R&D des entreprises, laboratoires de recherche, Etat, Région
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutien logistique au projet de développement du PUI 2. Valorisation et promotion du dispositif
Moyens humains et/ou financiers	Humains : selon besoin Financiers : contribution de l'Agglomération sur la base de 15 000 euros / an (sous réserve du vote des crédits annuels)
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du PUI - Synergies entre les acteurs
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des emplois dans les secteurs de la recherche et de la R&D



ACTION 12 : Favoriser l'émergence d'un espace de rencontres entre acteurs de l'enseignement supérieur et acteurs socio-économiques

Favoriser l'émergence d'un espaces de rencontres entre acteurs de l'enseignement supérieur et acteurs socio-économiques	
Enjeu du SLESRI	Faire reconnaître Mont de Marsan comme un pôle d'excellence d'envergure
Description de l'action	Le transfert de technologies entre la recherche académique et le secteur économique passe par une mise en relation des différents acteurs autour de projets d'innovation. Pour le moment, si les acteurs expriment le fait que dans des domaines particuliers des échanges existent entre les deux mondes, d'autres souhaiteraient que de nouveaux espaces voient le jour. Dans ce cadre, la proposition vise à la création d'un espace d'échanges entre les acteurs à propos de la transformation des métiers et l'émergence de certaines activités. Au lieu de se focaliser sur les tensions de recrutements, il s'agirait plutôt de favoriser des échanges sur les besoins en métiers émergents et le développement de nouvelles compétences. Pour l'agglomération, il s'agit d'organiser ces espaces d'échanges qui profitent au développement économique local par la mise en relation des acteurs pouvant déboucher sur des projets de recherches, de création de formation...etc.
Pilotage	Mont de Marsan Agglo
Partenaires	Universités, département R&D des entreprises, laboratoires de recherche, Région,
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'ateliers de concertation 2. Pérennisation des espaces de rencontre
Moyens humains et/ou financiers	<p>Humains : selon besoin</p> <p>Financiers : amorçage sous forme d'atelier de concertation possibilité d'externalisation pour l'animation 5 000 euros</p> <p>Soutien logistique : 1 000 euros par an</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Emergence des espaces - Affluence aux réunions
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des emplois dans les secteurs de la recherche et de la R&D



ACTION 13 : Soutenir le développement de laboratoires de recherche communs aux universités et aux professionnels

Soutenir le développement de laboratoires de recherche communs aux universités et aux professionnels	
Enjeu du SLESRI	Faire reconnaître Mont de Marsan comme un pôle d'excellence d'envergure
Description de l'action	<p>Depuis plus de 10 ans, l'IUT de Mont de Marsan, avec le soutien de Mont de Marsan Agglo et le Département de Landes, s'est engagé dans un processus de développement de halles technologiques favorisant la rencontre entre les chercheurs académiques et les acteurs socio-économiques. Ainsi, chaque département dispose ou disposera de sa propre halle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • halle de transformation et laboratoire d'analyses sensorielles dans l'agro-alimentaire • Xylomat 1 et 2 en génie des matériaux, bois • halle THD en réseaux et télécommunication <p>Au sein du SLESRI, il s'agira de soutenir le développement des halles auprès des laboratoires R&D des entreprises et de faciliter l'utilisation de ces espaces par les professionnels privés. Les actions viseront à permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une mise à disposition des locaux et équipements aux professionnels • Un soutien technique dans le développement et la fabrication de produits • La réalisation de projets de recherche et développement • Une veille technologique, réglementaire et scientifique
Pilotage	UPPA / IUT des Pays de l'Adour
Partenaires	Mont de Marsan Agglo, Département des Landes, département R&D des entreprises, laboratoires de recherche
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutien financier aux structures 2. Promotion et valorisation des structures auprès des acteurs socio-économiques
Moyens humains et/ou financiers	<p>Humains : selon besoin</p> <p>Financiers : financement de campagne de programmation si développement d'infrastructures</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des halles - Taux d'utilisation et de location des halles par les partenaires privés
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des emplois dans les secteurs de la recherche et de la R&D



ACTION 14 : Créer un annuaire de la recherche

Créer un annuaire de la recherche	
Enjeu du SLESRI	Faire reconnaître Mont de Marsan comme un pôle d'excellence d'envergure
Description de l'action	<p>L'analyse menée durant le diagnostic a mis en évidence la difficulté d'identifier les personnels de recherche implantés sur le site de Mont de Marsan. Ainsi, ces acteurs sont peu visibles et il s'avère difficile d'identifier les compétences présentes au sein des laboratoires, alors même qu'à titre d'illustration, la recherche publique regroupe une trentaine de chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs de recherche, post-doctorants ou doctorants, bénéficiant pour partie de cofinancements de la part du Département des Landes.</p> <p>Afin de faciliter la connaissance commune de ce vivier, il est proposé de créer un annuaire de la recherche à l'échelle de l'agglomération. Cet annuaire présentera dans un premier temps les structures et leurs axes de recherche. Puis, s'agissant des acteurs publics, une présentation des compétences de chaque individu pourra être envisagée.</p>
Pilotage	UPPA
Partenaires	Mont de Marsan Agglo, laboratoires de recherche, Département des Landes
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etat des lieux des personnels de la recherche académique présents sur le territoire 2. Actions de parangonnage sur les annuaires existants 3. Création de l'annuaire 4. Promotion et valorisation de l'annuaire (en ligne et/ou papier) 5. Actualisation de l'annuaire
Moyens humains et/ou financiers	<p>Humains : selon besoins</p> <p>Financiers : campagne de valorisation et promotion, actualisation de l'annuaire</p>
Indicateurs de suivi	- Création de l'annuaire
Indicateurs d'évaluation	



ACTION 15 : Soutenir le développement d'un pôle d'excellence en cybersécurité

Soutenir le développement d'un pôle d'excellence en cybersécurité	
Enjeu du SLESRI	Faire reconnaître Mont de Marsan comme un pôle d'excellence d'envergure
Description de l'action	<p>Sur le territoire, les activités dans le domaine du numérique apparaissent comme émergentes. A titre d'exemple, les 135 emplois dans les activités informatiques et services d'information représentent plus d'un quart des emplois dans ce secteur dans les Landes. Cela confirme ainsi, les observations de terrain qui pointent la spécificité de l'agglomération dans le domaine de la Cybersécurité en lien avec les activités de la base aérienne et l'émergence du centre de ressources en cybersécurité porté par Mont de Marsan Agglo. Les acteurs pointent une réelle opportunité dans ce secteur. Pour les acteurs interrogés, le SLESRI qui sera déployé devra soutenir le renforcement de ces activités dans le domaine de la cybersécurité. Dans ce contexte plusieurs actions pourraient être mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le soutien au développement d'une chaire en cybersécurité • Le développement d'un modèle économique permettant de développer les activités de recherche et d'enseignement dans ce domaine • Le soutien aux initiatives visant à faire de la prévention auprès des entreprises sur les risques liés à la cybersécurité • La promotion des métiers et carrières dans ce domaine auprès des publics en formation initiale et continue • Développement de l'alternance dans ces domaines d'activité
Pilotage	UPPA et Mont de Marsan Agglomération
Partenaires	Laboratoires de recherche, employeurs, UPPA, CCI des Landes et Campus Landes, Département des Landes
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Financement de la chaire cybersécurité 2. Animation d'un réseau d'acteurs dans le domaine 3. Campagne de promotion et de valorisation de la chaire 4. Campagne de prévention aux risque cyber auprès des acteurs socio-économiques 5. Promotion de l'alternance sur des missions cyber
Moyens humains et/ou financiers	<p>Humains :</p> <p>Financiers : co-financement de la chaire : 70 000 euros par an pendant 5 ans</p> <p>Campagne de promotion et de prévention : ~env. 1 000 euros par an</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Création de la chaire - Taux d'influence aux réunions de prévention
Indicateurs d'évaluation	<p>Evolution des emplois dans le secteur de la cybersécurité</p> <p>Evolution des alternants sur les missions cybersécurité</p>



ACTION 16 : Créer un master en cybersécurité au sein du site de Mont de Marsan

Créer un master en cybersécurité au sein du site de Mont de Marsan	
Enjeu du SLESRI	Former des talents hautement qualifiés
Description de l'action	<p>Afin de soutenir le développement d'un pôle d'envergure dans le domaine de la cybersécurité, le développement d'un master dans cette spécialité apparaît comme un projet envisagé par certains acteurs. Pour ce faire, le master Industry 4.0 délivré par l'UPPA à Pau apparaît comme un exemple à suivre.</p> <p>Il s'agit aussi de favoriser l'émergence d'un modèle économique qui permettrait aux étudiants en formation initiale ou continue d'accéder à la formation. Le développement de l'alternance apparaît comme une option privilégiée mais elle nécessite de promouvoir cette voie auprès des acteurs du secteur. Enfin, un des défis visera à développer l'attractivité de la formation afin d'attirer des apprenants. L'articulation au développement d'un pôle de recherche (cf. fiche action 15) reconnu dans ce domaine apparaît comme un levier pour accroître le sourcing des étudiants.</p>
Pilotage	UPPA
Partenaires	Mont de Marsan Agglo, employeurs du secteur
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutien logistique à la création du Master 2. Campagne de promotion et de valorisation du Master
Moyens humains et/ou financiers	<p>Humains :</p> <p>Financiers : 10 000 euros à 15 000 € / an sur les 3 premières années de lancement</p>
Indicateurs de suivi	- Création du Master
Indicateurs d'évaluation	<p>Evolution du nombre d'inscrits dans le Master</p> <p>Evolution du nombre de diplômés dans le Master</p>



ACTION 17 : Favoriser la montée en compétences des différents publics

Favoriser la montée en compétences des différents publics	
Enjeu du SLESRI	Former des talents hautement qualifiés
Description de l'action	<p>Les besoins socio-économiques du territoire incitent à favoriser la montée en compétences d'une main d'œuvre qualifiée locale. Dans ce contexte, il s'agit, d'une part, d'accompagner les publics vers des parcours de réussite au-delà du niveau 6 et, d'autre part, de favoriser l'émergence de formations flexibles et agiles sur le territoire. Dans certains secteurs, cette montée en compétences est affichée par la plupart des acteurs, c'est le cas du secteur de la santé et du social qui sollicite la nécessité d'accompagner les diplômés de l'enseignement supérieur vers le niveau Master ou vers des DU d'université. Pour beaucoup, l'accès aux formations pourrait se faire via des cursus de formation en distanciel. Le développement ou l'accès des publics vers les DU a été souvent cité par les acteurs, cependant cela suppose de favoriser et d'informer sur l'accès aux financements de la formation. Dans d'autres secteurs, notamment dans le domaine du numérique, les acteurs notent le besoin de développer des formes de certifications courtes et flexibles comme par exemple les micro-certifications. Il s'agit aussi d'appuyer ces initiatives grâce à une mise en réseau des professionnels ou une meilleure information sur les possibilités de poursuites d'études au-delà du niveau 6. Dans le domaine de la santé et du social, cela suppose de cartographier l'offre de formation au niveau départementale et régionale et de se rapprocher des structures comme l'ARS.</p>
Pilotage	Mont de Marsan Agglo et son Campus Connecté
Partenaires	employeurs, agences, établissements de formation, Département, Région, Université de Bordeaux, UPPA
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'ateliers de concertation sectoriels 2. Campagne de promotion de la formation continue 3. Campagne de promotion et valorisation des dispositifs de financement de la formation continue 4. Aide au développement de certifications courtes ou innovantes
Moyens humains et/ou financiers	<p>Humains :</p> <p>Financiers : campagne de valorisation et promotion</p>
Indicateurs de suivi	- Développement de formation
Indicateurs d'évaluation	Evolution des inscrits dans des formations en continue



ACTION 18 : Amorcer l'émergence de formations de niveau masters dans les domaines de l'environnement

Amorcer l'émergence de formations de niveau masters dans les domaines de l'environnement	
Enjeu du SLESRI	Former des talents hautement qualifiés
Description de l'action	<p>Face aux enjeux sociétaux et spécifiquement ceux de l'urgence climatique, la formation de talents capables de répondre à ces défis est une nécessité. Au niveau local, former des professionnels dans ce secteur est un atout pour accompagner les acteurs territoriaux dans la gestion des mutations et transformations écologiques. Pour répondre au mieux à ces problématiques, le pôle d'enseignement supérieur de Mont de Marsan ambitionne de favoriser le développement de formations de niveau Master dans les domaines liés à l'environnement. Pluridisciplinaire, les formations dispensées dans le cadre de cet établissement auraient trait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au développement des agro ressources • Au domaine de l'agronomie, de la viticulture • Au domaine de la forêt • Au domaine de l'élevage
Pilotage	UPPA
Partenaires	Mont de Marsan Agglo, laboratoires de recherche
Principales étapes de mise en œuvre	1. Mise en place d'un AMO de type étude d'opportunité au développement de formation de niveau Master dans le domaine de l'environnement
Moyens humains et/ou financiers	Humains : Financiers : coût de l'AMO : 15 000 euros
Indicateurs de suivi	- Mise en place et résultats de l'AMO
Indicateurs d'évaluation	Création des cursus



ACTION 19 : Faire émerger une culture entrepreneuriale sur le territoire

Faire émerger une culture entrepreneuriale sur le territoire	
Enjeu du SLESRI	Favoriser le développement de compétences transversales
Description de l'action	<p>L'ambition principale dans ce domaine est de favoriser l'émergence d'une culture entrepreneuriale au sein de l'agglomération via le développement de projets, dispositifs de professionnalisation des étudiants dans les établissements de formation. Plusieurs initiatives dans le domaine de l'entrepreneuriat étudiant sont à l'agenda des acteurs de l'enseignement supérieur à l'UPPA. L'UPPA est partenaire du réseau Pépite ECA, l'un des 33 Pôles Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat de France, qui accompagne les étudiants sur tout le secteur Bordeaux / La Rochelle / Pau – Côte Basque dans leur projet d'entreprise. Au sein de ce dispositif le développement du SNEE (statut national étudiant entrepreneur) est une mesure phare qui reste à développer sur les sites délocalisés. A Mont de Marsan, sur l'IUT, le développement de formations de niveau master avec des doubles compétences à la fois techniques et entrepreneuriales est aussi un objectif des acteurs du pôle universitaire. A cela d'autres initiatives pourraient voir le jour comme le développement d'une structure d'accueil pour favoriser le développement de projets entrepreneuriaux étudiants. Au sein du SLESRI plusieurs actions pourraient être favorisées dans ce domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'inscription de Mont de Marsan Agglomération en tant que partenaire du projet Pépite • Le soutien à la promotion du SNEE sur Mont de Marsan • Le développement de la culture et des dispositif de promotion à l'entrepreneuriat dans l'ensemble des établissements et formations du supérieur du territoire • La mise en relation avec des professionnels • L'utilisation de la Maison des Etudiants comme lieux d'accueil des projets entrepreneuriaux étudiants
Pilotage	Mont de Marsan Agglo / Pépite Nouvelle-Aquitaine
Partenaires	Etablissements de formation, Campus connecté, Maison des Étudiants, associations étudiantes, employeurs, UPPA, Université de Bordeaux
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutien au développement des actions du dispositif Pépite sur l'agglomération 2. Campagne de valorisation du SNEE auprès des apprenants 3. Soutien financier à l'accompagnement des projets
Moyens humains et/ou financiers	<p>Humains :</p> <p>Financiers : 10 000 euros par an (soutien à 5 projets par an à hauteur de 2 000 euros)</p>
Indicateurs de suivi	- Evolution du nombre de projets déposés et soutenus
Indicateurs d'évaluation	Evolution du nombre d'étudiants sous statut SNEE



ACTION 20 : Développer l'internationalisation des formations

Développer l'internationalisation des formations	
Enjeu du SLESRI	Favoriser le développement de compétences transversales
Description de l'action	Le développement d'une culture internationale au sein des établissements de formation semble être nécessaire pour favoriser l'attractivité du pôle d'enseignement supérieur de Mont de Marsan Agglomération. Il vise à attirer de nouveaux talents et d'affirmer l'excellence du territoire. Les établissements de formation locaux que ce soit l'université ou les établissements d'enseignement supérieur ou secondaires se sont déjà lancés dans une politique d'internationalisation de leurs cursus. L'agglomération elle aussi promeut cette culture via l'organisation des « Erasmus Days ». Dans ce contexte, il s'agit de renforcer ces initiatives et d'apporter des moyens aux établissements qui développeront des projets internationaux. Il s'agit aussi de favoriser le développement des projets à destination des publics de la formation continue, des formateurs et des enseignants.
Pilotage	Mont de Marsan Agglo
Partenaires	Etablissements de formation, associations étudiantes, Agence Erasmus +, UPPA, Université de Bordeaux, Maison des étudiants
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Financement de fonds d'amorçage au développement de projets 2. Actions de formation aux personnels de l'agglomération 3. Campagne de promotion et de valorisation du Pôle de Mont de Marsan comme un pôle international d'enseignement supérieur (organisation d'une journée d'accueil des étudiants étrangers)
Moyens humains et/ou financiers	Humains : Financiers : 5 000 euros par an (soutien de 3 projets de développement de type Erasmus +)
Indicateurs de suivi	- Evolution du nombre de projets déposés et soutenus
Indicateurs d'évaluation	Evolution du nombre d'étudiants étrangers sur l'agglomération Evolution du nombre d'étudiants français en parcours de mobilité internationale



ACTION 21 : Favoriser le rapprochement des sites d'enseignement supérieur

Favoriser le rapprochement des sites d'enseignement supérieur	
Enjeu du SLESRI	Vers le développement d'un lieu unique pour les étudiants
Description de l'action	<p>Le développement de pôles universitaires sur un « campus » est un réel atout pour les agglomérations afin de renforcer l'attractivité et la visibilité du site universitaire. Cette orientation est créative de dynamiques qui favorisent l'implantation de nouveaux établissements. L'unicité de lieu contribue indéniablement au positionnement des agglomérations en tant que pôle d'enseignement supérieur et facilite le développement de services mutualisés à destination des étudiants (restauration, vie sportive, etc.). A Mont-de-Marsan, la dispersion des sites d'enseignement supérieur apparaît comme un handicap pour l'attractivité du pôle.</p> <p>Afin de créer un site unique, le rapprochement d'établissements d'enseignement supérieur est plébiscité par les acteurs interrogés lors de l'étude. Dans ce contexte, c'est sur le secteur de l'INSPE et l'IUT que l'émergence d'un lieu « totem » sur Mont-de-Marsan apparaît le plus réalisable.</p> <p>En complément, il s'agit de favoriser les connexions entre les différents sites d'enseignement supérieur présents sur le territoire. Pour ce faire, les mobilités douces pourront être favorisées pour connecter différents espaces. Le prochain SLESRI vise à déployer des actions qui viseront à poursuivre ces différents objectifs : rapprochement d'établissements, services sur un lieu unique et meilleure connexion des sites d'enseignement supérieur.</p>
Pilotage	UPPA / Région
Partenaires	Département des Landes, Etat, Mont de Marsan Agglo, UPPA, Université de Bordeaux, CROUS, établissements de formation, associations étudiantes
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'ateliers de concertation 2. Exploitation des résultats issus des études sur les besoins des étudiants 3. Financement d'études de pré-programmation, programmation et d'aménagement 4. Proposition de plan de mobilité entre les sites d'enseignement supérieur
Moyens humains et/ou financiers	<p>Humains :</p> <p>Financiers : pré-études cofinancés par la Région, coûts des différentes études à chiffrer</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions programmées - Affluence aux ateliers de concertation
Indicateurs d'évaluation	<p>Evolution du nombre d'inscrits dans les établissements de formations</p> <p>Evolution du taux de satisfaction des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur</p>



ACTION 22 : Faciliter l'accès des étudiants aux activités sportives

Faciliter l'accès des étudiants aux activités sportives	
Enjeu du SLESRI	Vers le développement d'un lieu unique pour les étudiants
Description de l'action	<p>Les ateliers de concertation visant à recueillir les points de vue des acteurs à propos de l'amélioration de la vie étudiante ont permis de relever le besoin de faciliter l'accès des étudiants aux activités sportives. Il s'agit de favoriser l'engagement des étudiants dans des activités extra-scolaires et de permettre aux étudiants de se tenir en bonne condition physique. Pour le moment, les acteurs notent la difficultés pour les étudiants d'accéder à ces activités pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'absence d'une structure dédiée aux activités sportives • Le manque de créneaux horaires disponibles qui coïncident avec les temps des études • La faiblesse des actions de prévention qui permettent de lier pratiques sportives et santé <p>Pour certains, d'autres difficultés existent notamment pour les étudiants en apprentissage qui ont des emplois du temps qui rendent difficile la pratique d'une activité sportive. Dans ce contexte, plusieurs initiatives pourraient être mise en place dans le cadre du SLESRI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'une enquête auprès des étudiants pour recueillir leurs besoins et connaître des informations sur leurs pratiques sportives • Regrouper l'ensemble des associations sportives du territoire afin de coordonner l'utilisation des équipements sportifs sur le territoire • Créer une journée de cohésion sport-santé afin de promouvoir les activités proposées et de promouvoir la pratique du sport comme amélioration de la santé et du bien-être • A plus long terme, s'engager dans la création d'une halle sportive
Pilotage	SUAPPS
Partenaires	Mont de Marsan Agglo, Mont de Marsan, saint Pierre du Mont, établissements de formation, associations étudiantes, associations et clubs sportifs, Département, Région, Etat, UPPA, Université de Bordeaux, CROUS
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'un groupe de réflexion avec les acteurs locaux 2. Etude sur les besoins des étudiants en matière d'activités sportives 3. Développement d'actions de promotion et de valorisation des activités sportives dans le cadre du schéma régional du bien-être et des conditions de vie des étudiants 4. Financement d'une étude de pré-programmation et programmation d'une halle sportive
Moyens humains et/ou financiers	Humains : Financiers : coût des différentes études
Indicateurs de suivi	- Affluence aux groupes de réflexion
Indicateurs d'évaluation	Evolution du nombre d'étudiants qui pratiquent au moins une activité sportive Taux de satisfaction des étudiants Création de la halle sportive



ACTION 23 : Promouvoir des actions de prévention dans le domaine de la santé des étudiants

Promouvoir des actions de prévention dans le domaine de la santé des étudiants	
Enjeu du SLESRI	Vers le développement d'un lieu unique pour les étudiants
Description de l'action	<p>La santé et le bien être des étudiants sont pour beaucoup dans les conditions de leur réussite dans les études. Sur les territoires, dans un secteur en tension, l'accès aux soins est problématique pour les populations les plus vulnérables dont certains étudiants sont concernés. A Mont de Marsan, les ateliers de concertation ont mis en évidence le fait que d'une part, les problématiques de santé et de bien-être sont multiples et diverses et, d'autre part, que des initiatives existent mais qu'elles méritent d'être coordonnées. De ces constats plusieurs actions de prévention ont été identifiées dans des domaines pluriels : accès aux soins, prévention des comportements à risque, prévention dans des domaines divers (psychiatrie, dentiste), aide à la précarité menstruelle...etc.</p> <p>Le futur SLESRI devra répondre en partie à ces problématiques par une plus forte identification, connaissance des difficultés, besoins des étudiants, des dispositifs existants et actions déjà mises en place. Une première action forte pourrait être de mettre en place des Etats Généraux de la santé des étudiants réunissant l'ensemble des partenaires de l'écosystème : étudiants, formateurs, établissements, tutelles et professionnels de la santé. A plus-long terme, la mise en place d'un centre de santé à destination des étudiants pourrait être envisagé.</p>
Pilotage	Mont de Marsan Agglo
Partenaires	Mont de Marsan Agglo (Contrat local de santé, Direction Jeunesse et Direction développement économique et enseignement supérieur), établissements de formation, associations étudiantes, agences régionales de santé, Département, Région, Etat, UPPA, Université de Bordeaux, CROUS
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'un groupe de réflexion avec les acteurs locaux 2. Mise en place d'états généraux 3. Etude sur les besoins des étudiants en matière de santé 4. Développement d'actions de prévention de la santé dans le cadre du schéma régional du bien-être et des conditions de vie des étudiants 5. Etude d'opportunité sur la mise en place d'un centre de santé
Moyens humains et/ou financiers	<p>Humains :</p> <p>Financiers : soutien financier au développement des actions de prévention de la santé : 10 000 euros par an ?</p> <p>Financement d'une AMO sur le développement d'un centre de santé pour les étudiants</p>
Indicateurs de suivi	- Développement des actions de prévention dans le domaine de la santé
Indicateurs d'évaluation	Taux de satisfaction des étudiants



ACTION 24 : Améliorer l'offre de restauration étudiante sur le territoire

Améliorer l'offre de restauration étudiante sur le territoire	
Enjeu du SLESRI	Vers le développement d'un lieu unique pour les étudiants
Description de l'action	<p>La restauration à destination des étudiants est une problématique essentielle pour les acteurs de l'enseignement supérieur dans l'ensemble des territoires. Les difficultés rencontrées par une certaine partie des étudiants pour se nourrir justifient la mise en place de services de restauration subventionnés. Il s'agit aussi de créer des lieux de convivialité et de rencontres pour les étudiants et les équipes de formateurs. Sur le territoire, il existe deux structures de restauration agréées par le Crous de Bordeaux afin de proposer des prestations à tarification sociale aux étudiants. La restauration étudiante est déployée au sein de deux structures l'INSPE et l'IFSI. Pour certains acteurs ces services mériteraient d'être améliorés au regard de plusieurs dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès au restaurant universitaire au regard de l'amplitude horaire des établissements de formation • L'amélioration de la qualité de la nourriture proposée dans les restaurants universitaires • Le développement de circuits-court permettant d'améliorer la qualité des produits proposés.
Pilotage	CROUS
Partenaires	Mont de Marsan Agglo, établissements de formation, associations étudiantes, Département, Région, Etat, UPPA, Université de Bordeaux, acteurs de l'insertion
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'un groupe de travail avec les acteurs de la restauration collective 2. Etude sur les besoins des étudiants et des personnels de l'ES en matière de restauration
Moyens humains et/ou financiers	Humains : Financiers : coût études si prestataire extérieur
Indicateurs de suivi	- Développement de service de restauration
Indicateurs d'évaluation	Taux de satisfaction des étudiants et des personnels Evolution du nombre de repas servis



ACTION 25 : Développer une offre de logement agile et flexible

Développer une offre de logement agile et flexible	
Enjeu du SLESRI	Vers le développement d'un lieu unique pour les étudiants
Description de l'action	<p>A Mont de Marsan via le CROUS de Bordeaux, près de 160 logements étudiants sont proposés. De manière générale, les acteurs du territoire jugent cette offre satisfaisante notamment parce :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'il n'y a pas de forte pression sur les logements qui sont occupés en moyenne à 80% • Que les logements sont de bonne qualité même si certains mériteraient d'être réhabilités <p>Sur le logement, de nombreux acteurs souhaiteraient voir une plus grande agilité et flexibilité dans l'accès à la location. De ce point de vue, c'est l'accès aux étudiants en alternance qui pourraient être amélioré. De fait, ces étudiants ne résident pas de manière régulière sur le territoire et souhaiteraient accéder au logement sur des périodes plus courtes et plus ponctuelles. Ces difficultés sont, pour certains acteurs, un frein pour l'inscription dans certaines filières et le développement de certains secteurs d'activité. Pour répondre à ces problèmes, le CROUS développe des services, cependant ils apparaissent insuffisants.</p> <p>Les ambitions du SLESRI pourraient soutenir le développement d'une offre de logement agile et flexible via la CROUS ou le parc privé de logements. Des services de mise en relation entre étudiants pourraient être aussi développées pour favoriser la co-location plus ponctuelle.</p>
Pilotage	CROUS
Partenaires	Mont de Marsan Agglo, établissements de formation, associations étudiantes, Département des Landes, Région, Etat, UPPA, Université de Bordeaux, bailleurs sociaux, CAF, foyer des jeunes travailleurs...
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'un groupe de travail avec les acteurs du logement 2. Parangonnage sur les initiatives déployées sur les autres agglomérations via le réseau de l'AVUF 3. Etude sur les besoins des étudiants et des personnels de l'ES en matière de logement
Moyens humains et/ou financiers	Humains : Financiers : N.S
Indicateurs de suivi	- Développement de logement
Indicateurs d'évaluation	Taux de satisfaction des étudiants



ACTION 26 : Mettre en valeur et promouvoir la Maison des Etudiants

Mettre en valeur et promouvoir la Maison des Etudiants	
Enjeu du SLESRI	Favoriser l'engagement étudiant
Description de l'action	<p>En 2021, Mont de Marsan Agglomération a mis en place une Maison des Etudiants, elle vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un nouvel espace aux fonctionnalités multiples (espace de travail, multimédia, confidentiel, tisanerie...), • De permettre de faciliter le quotidien des étudiants, en centralisant en un même lieu un panel de services, notamment des permanences de prestataires (sport, culture, santé, social, transport, logement...). • De favoriser l'accompagnement des projets et des initiatives étudiantes, dans ce contexte un référent dédié sera présent au sein de la structure. En complément, deux volontaires du Crous assureront l'accompagnement et l'accueil des étudiants tout au long de l'année. <p>Pour certains acteurs du territoire, cette structure est peu connue par les étudiants et son potentiel reste à développer. Dans ce contexte, le SLESRI visera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir ce lieu dans les différentes actions, événements développés au cours de l'année • Assurer sa montée en charge dans les futures années au travers de moyens logistiques, financiers et humains • Développer de nouvelles orientations au sein de la structure notamment vers des publics spécifiques comme ceux de la formation continue.
Pilotage	Mont de Marsan Agglo
Partenaires	établissements de formation, Maison des étudiants, associations étudiantes, UPPA, Université de Bordeaux
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Campagne de promotion et de valorisation du lieux 2. Mise en place d'une programmation à plus ou moins long-terme
Moyens humains et/ou financiers	<p>Humains :</p> <p>Financiers : fonction de la programmation annuelle</p>
Indicateurs de suivi	- Taux d'utilisation de la Maison de Etudiants
Indicateurs d'évaluation	Taux de satisfaction des étudiants



ACTION 27 : Mieux accueillir les associations étudiantes

Mieux accueillir les associations étudiantes	
Enjeu du SLESRI	Favoriser l'engagement étudiant
Description de l'action	Afin de favoriser la création et le développement des associations étudiantes, un meilleur accueil des structures est à rechercher sur le territoire. Dans ce contexte, des actions d'accompagnement des étudiants dans la création des associations via des aides juridiques ou financières pourront être mises en place. C'est aussi la question du lieu d'accueil qui se pose au sein des différents sites dédiés à l'enseignement supérieur. Si les actions du prochain SLESRI favoriseront l'accompagnement et l'accueil des associations seront visés, il s'agira aussi d'amorcer la création d'une structure d'accueil dédiée aux associations étudiantes.
Pilotage	Mont de Marsan Agglo via la Maison des étudiants
Partenaires	associations étudiantes, UPPA, Université de Bordeaux
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'une étude sur les besoins des étudiants 2. Soutien financier aux associations étudiantes 3. Soutien à l'accompagnement des associations
Moyens humains et/ou financiers	Humains : Financiers : fonction des actions inter-BDE
Indicateurs de suivi	- Résultats de l'étude
Indicateurs d'évaluation	Création du lieu



ACTION 28 : Développer l'emploi étudiant

Développer l'emploi étudiant	
Enjeu du SLESRI	Favoriser l'engagement étudiant
Description de l'action	<p>L'engagement étudiant promu dans le futur SLESRI passe aussi par la professionnalisation des étudiants au travers du développement de l'emploi étudiant. Source de revenu et synonyme d'acquisition de compétences, l'emploi étudiant reste pour le moment à développer sur le territoire. Pour certains, c'est aussi un moyen de mettre en relation les employeurs et les professionnels, de favoriser l'immersion des étudiants dans le monde du travail. Au sein du futur SLESRI, les acteurs ont identifié plusieurs actions nécessitant l'intervention de Mont de Marsan Agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une promotion de l'emploi étudiant auprès des employeurs • L'identification et la promotion des employeurs qui accueillent régulièrement des étudiants en emploi • Une orientation des étudiants souhaitant travailler vers ses employeurs <p>Le déploiement de l'emploi étudiant est aussi pour beaucoup le moyen de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs du territoire : étudiants et professionnels. C'est un outil de promotion des étudiants et de Mont de Marsan en tant que ville étudiante.</p>
Pilotage	Mont de Marsan Agglo
Partenaires	Maison des étudiants, établissements de formation, associations étudiantes, employeurs et groupements d'employeurs, commerçants de Mont de Marsan, Intermédiaire de l'emploi, CROUS
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Campagne de promotion et de valorisation de l'emploi étudiant 2. Identifier des partenaires au sein des employeurs qui accueillent des étudiants 3. Diffusion des offres d'emploi étudiant
Moyens humains et/ou financiers	<p>Humains :</p> <p>Financiers : campagne de promotion (env. 1 000 € / an)</p>
Indicateurs de suivi	- Synergies et partenariats créés
Indicateurs d'évaluation	Evolution de l'emploi étudiant



ACTION 29: Mettre en place un guide de l'étudiant

Mettre en place un guide de l'étudiant	
Enjeu du SLESRI	Promouvoir la vie étudiante au travers d'actions et d'évènements fédérateurs
Description de l'action	Cette proposition a été avancée dans le premier objectif du SLESRI. En plus des informations sur l'offre de formation proposée sur le territoire, l'agglomération enrichira le guide par un ensemble d'informations sur les services proposés aux étudiants sur le territoire. Ce guide aura aussi l'ambition de présenter les associations étudiantes présentes sur le territoire. Ce guide à destination des étudiants pourra être édité à chaque nouvelle rentrée scolaire. Il pourra être diffusé ponctuellement lors des évènements fédérateurs, lors des actions d'orientation et sera accessible tout au long de l'année dans les établissements de formation d'enseignement supérieur et secondaire.
Pilotage	Mont de Marsan Agglo (Direction jeunesse)
Partenaires	Etablissements de formation, associations étudiantes, Maison des étudiants, UPPA, Université de Bordeaux, CROUS
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'un groupe de réflexion 2. Programmation et alimentation des différentes rubrique 3. Edition du guide 4. Promotion et diffusion du guide dans les lieux de l'ES
Moyens humains et/ou financiers	Humains : Financiers : env. 1 000 € / an
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion du guide - Pérennisation du guide
Indicateurs d'évaluation	



ACTION 30 : Faire de Campulsation un évènement fédérateur

Faire de Campulsation est un évènement fédérateur	
Enjeu du SLESRI	Promouvoir la vie étudiante au travers d'actions et d'évènements fédérateurs
Description de l'action	<p>«Campulsations » est un festival initié par le Crous de Bordeaux-Aquitaine en partenariat avec l'université de Bordeaux, les collectivités locales, les structures et associations culturelles et étudiantes. L'objectif est de marquer la rentrée universitaire et de permettre aux étudiants, nouveaux ou déjà présents, d'identifier au mieux les lieux culturels présents sur les campus et l'agglomération bordelaise. Il s'agit aussi, le temps du festival de démontrer qu'il n'y a pas d'un côté « un campus » et de l'autre « des villes » mais bien « des campus dans les villes ».</p> <p>Pour beaucoup, le futur SLESRI visera à rendre cet évènement plus attractif pour les étudiants et pour le territoire. Il s'agira de renforcer la dimension fédératrice de l'évènement.</p>
Pilotage	Mont de Marsan Agglo / CROUS
Partenaires	Etablissements de formation, associations étudiantes, Maison des étudiants, UPPA, Université de Bordeaux
Principales étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réflexion autour des besoins des étudiants 2. Association des étudiants à la programmation 3. Mise en place d'une programmation 4. Pérennisation de l'évènement
Moyens humains et/ou financiers	Humains : Financiers :
Indicateurs de suivi	- Nombre d'édition
Indicateurs d'évaluation	Taux de satisfaction des étudiants

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le 19/07/2024

ID : 040-244000808-20240711-2024_07_0133-DE



Réalisé avec le concours de :

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage :



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
RECHERCHE
INNOVATION

Financeurs :



Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 11 juillet 2024

N°2024/07-0134

L'an 2024, le 11 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le 04 juillet 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur les panneaux d'affichage extérieurs réservés à cet effet le 04 juillet 2024.

Présents :

Mme Danielle KUBLER, Mme Nathalie BOIARDI, M. Jean-Guy BACHE, M. Dominique CLAVÉ, Mme Janet DELETRE, M. Frédéric CARRERE, Mme Catherine BERGALET, M. Marc de VALICOURT, M. Claude COUMAT, M. Benoît AUGUIN, M. Charles DAYOT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, M. Farid HEBA, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Jean-Jacques GOURDON, Mme Nathalie GASS, M. Hervé BAYARD, Mme Marie-Pierre GAZO, Mme Claudie BREQUE, M. Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE, M. Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET, M. Christophe HOURCADE, M. Jean-Marie BATBY, Mme Marina BANCON, Mme Chantal PLANCHENAULT, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Frédéric DUTIN, M. Michel GARCIA, M. Philippe SAES, Mme Monia LABOULAIS, Mme Sandrine CASINI, M. Joël BONNET, Mme Delphine SALEMBIER, M. Bernard KRZYNSKI, Mme Ghislaine LALLAU, M. Julien PARIS, Mme Patricia BEAUMONT, M. Bruno MINDE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés avec procuration :

Mme Véronique GLEYZE donne pouvoir à Mme Marie-Christine BOURDIEU,
Mme Françoise LATRABE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste SAVARY,
M. Bruno ROUFFIAT donne pouvoir à Mme Marie-Pierre GAZO,

Mme Éliane DARTEYRON donne pouvoir à M. Pierre MERLET-BONNAN,
M. Jean-Marie BAYLE donne pouvoir à M. Joël BONNET,
M. Pierre MALLET donne pouvoir à Mme Danielle KUBLER,
Mme Émilie LABEYRIE donne pouvoir à M. Charles DAYOT,
M. Jean-Louis DARRIEUTORT donne pouvoir à Mme Sandrine CASINI,
M. Jean-Paul ALYRE donne pouvoir à M. Christophe HOURCADE.

Absents :

Mme Marie DENYS BACHO,
M. Mathieu ARA,
M. Denis CAPDEVILLE.

Mme Marina BANCON a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Communautaire conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Motion de soutien au projet d'ouverture de la Licence « professorat des écoles ».

Nomenclature Acte :
9.4 – Vœux et motion

Rapporteur : Charles DAYOT

Actuellement, le site des Landes de l'INSPÉ de l'académie de Bordeaux situé à Mont de Marsan et composante de l'Université de Bordeaux dispense le Master « MEEF » (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ». Pour devenir professeurs des écoles, les étudiants doivent obtenir ce Master (deux années d'étude : M1 et M2) et, en fin de deuxième année de Master (M2), réussir le CRPE (Concours de Recrutement des Professeurs des Écoles).

La réforme envisagée par le Gouvernement prévoit de positionner le concours en fin de Licence (L3), en l'occurrence une nouvelle Licence intitulée « professorat des écoles ». L'INSPÉ n'accueillera plus en Master que les lauréats de cette Licence. Dès lors, les effectifs du site seront en forte baisse et le site des Landes peut s'en trouver à terme menacé.

Propriété du Département des Landes, ce site accueille aussi les étudiants du Campus connecté, dispositif mis en place par Mont de Marsan Agglomération, *via* un partenariat avec le Département. Il s'agit également d'un site ressource avec la Maison des Sciences et une bibliothèque désormais la seule du campus montois depuis la fermeture de Canopé, bénéficiant tant aux étudiants qu'aux enseignants en exercice. Et il permet la restauration des étudiants de trois campus : celui de l'INSPÉ (Université de Bordeaux), de l'IUT (Université de Pau et Pays de l'Adour) et de Campus connecté (Mont de Marsan Agglomération).

Afin de maintenir et développer le site des Landes de l'INSPÉ, les élus du territoire de l'Agglomération de Mont de Marsan soutiennent la démarche des enseignants de l'établissement de créer à Mont de Marsan la Licence « professorat des écoles » répondant ainsi à la fois aux enjeux de diversification de l'offre de formation supérieure et parcours de premier cycle et aux enjeux de développement d'un lieu majeur de formation supérieure inscrits dans le SLESRI (Schéma local de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), participant ainsi du rayonnement de l'Université de Bordeaux dans les Landes et de l'attractivité du campus universitaire montois.

Les élus communautaires souhaitent que le site des Landes de l'INSPÉ soit reconnu et conforté comme pôle majeur de l'offre d'enseignement supérieur en soutenant le projet d'ouverture d'une licence complète « professorat des écoles » sur les trois années de la formation. L'entrée en vigueur de cette nouvelle licence pourrait avoir lieu dès la rentrée de septembre 2025 en débutant un cycle complet (L1 à L3 puis master). Cette formation est aujourd'hui reconnue grâce au très bon taux de réussite des étudiants MEEF au master puis au concours. Son ancrage sur le territoire permettrait d'attirer des forces vives extérieures mais aussi aux jeunes du territoire de continuer à y vivre et le faire vivre.

C'est pourquoi nous élus communautaires soutenons et défendons le projet d'ouverture d'une licence « professorat des écoles » sur le site de l'INSPÉ à Mont de Marsan.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Soutient la démarche des enseignants de l'INSPÉ de créer à Mont de Marsan la Licence « professorat des écoles » sur les trois années de formation.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Fait à Mont de Marsan, le 11 juillet 2024.

**Charles DAYOT
Président de Mont de Marsan Agglomération**



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Président de Mont de Marsan Agglomération,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).

Annexe - Cadrage de la Licence « professorat des écoles »

La Licence « professorat des écoles » a pour objectif d'engager le développement d'une culture professionnelle de professeur des écoles et de préparer le concours de recrutement (CRPE). Les objectifs principaux sont :

- La consolidation des connaissances fondamentales pour enseigner le français, les mathématiques et l'ensemble des champs disciplinaires de l'école afin de répondre à l'exigence de polyvalence ;
- Une première acquisition des compétences pédagogiques spécifiques aux différents cycles d'enseignement de l'école primaire, depuis la maternelle jusqu'au CM2 ;
- La connaissance et la compréhension des principes et des valeurs de la République ainsi que du fonctionnement du système éducatif français afin d'agir de manière responsable dans le cadre d'une mission d'enseignement ;
- La découverte progressive du métier de professeur des écoles, par des stages d'observation et de pratique accompagnée dans les écoles.

BLOC 1 – S'APPROPRIER LES SAVOIRS POUR ENSEIGNER À L'ÉCOLE PRIMAIRE (980 heures et 120 ECTS*)

- Consolider la maîtrise des disciplines enseignées à l'école (objectif principal de ce bloc, soit environ $\frac{3}{4}$ du volume horaire)
- Découvrir les spécificités et les enjeux de l'enseignement à l'école primaire en mobilisant les apports de la recherche dans chacun des champs disciplinaires (*approfondis durant le Master*) : exemples de l'acquisition du langage, de l'apprentissage de la lecture, de la numération, de la motricité, etc.

Mathématiques	220 h
Français et compétences langagières	220 h
Sciences et technologie & fondements scientifiques de la transition écologique	120 h
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	90 h
Éducation physique et sportive	90 h
Langue vivante étrangère - validation du niveau B2	90 h
Enseignements artistiques	90 h
Renforcement ou approfondissement disciplinaire (Options à choix)	60 h
TOTAL	980 h (soit 2/3 de la Licence)

Les enseignements du bloc 1 comprennent une préparation aux épreuves disciplinaires du concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE).

* ECTS : Système européen de transfert et d'accumulation de crédits.

Chaque semestre universitaire correspond à 30 crédits ECTS. Pour valider une Licence, il faut donc valider 180 crédits ECTS.

BLOC 2 – ANALYSER LES CARACTÉRISTIQUES DES SITUATIONS ET DES CONTEXTES D’ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE (150 heures et 18 ECTS)

- Développement de l’enfant, mécanismes et processus de l’apprentissage
- Spécificités des cycles et des niveaux d’enseignement : modalités d’apprentissage (en maternelle et en élémentaire), organisation pédagogique, continuité du parcours de l’élève, continuités maternelle-élémentaire-collège
- Connaissance de la diversité des élèves et des pratiques de prise en compte
- Pratiques d’enseignement : lutte contre les discriminations et le harcèlement, réduction des inégalités d’apprentissage, gestion de la classe et climat scolaire, respect et autorité, compétences psychosociales, éducation inclusive (besoins éducatifs particuliers, plurilinguisme, etc.)
- Évaluation au service des apprentissages

BLOC 3 – S’APPROPRIER LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL D’EXERCICE DU MÉTIER (150 heures et 18 ECTS)

- Valeurs et principes de la République
- Le système éducatif français : approches historique, sociologique, philosophique et juridique (organisation et fonctionnement, politiques éducatives, comparaison aux systèmes éducatifs européens)
- Les droits et les devoirs du fonctionnaire dans le cadre du service public d’éducation
- Les relations avec les familles et les partenaires de l’école
- Les enjeux éducatifs de l’enseignement scolaire : éducation au et par le numérique, transition écologique pour un développement soutenable, éducation artistique et culturelle, éducation à la citoyenneté, éducation aux médias et à l’information, promotion de la santé, éducation à la vie affective et sexuelle, orientation, etc.

Les enseignements du bloc 3 comprennent une préparation à la seconde épreuve orale d’admission du concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE).

BLOC 4 – CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL (120 heures et 12 ECTS)

- Stages en écoles maternelle et élémentaire (hors et en éducation prioritaire) et dans d’autres contextes éducatifs (éducation spécialisée, collège, périscolaire, associations, classes de découverte, etc.) ou à l’international : au moins 9 semaines, dont 6 à l’école primaire française
- Partage d’expériences par des professionnels experts (interventions et témoignages de professionnels en fonction, etc.)
- Accompagnement des stages : préparation et exploitation (dont l’analyse de pratiques, notamment par des supports vidéo, audio, etc.)
- Travail en équipe et réalisation de projets collectifs
- Enjeux et usages des outils numériques pour apprendre, coopérer, communiquer, se former et enseigner - certification du niveau de maîtrise des compétences numériques (cadre de référence des compétences numériques pour l’éducation)
- Enjeux et usages de l’intelligence artificielle dans le champ éducatif
- Découverte d’autres métiers dans le champ de l’éducation et de la formation : éducation spécialisée, médiation culturelle, scientifique, conseil pédagogique, protection judiciaire de la jeunesse, etc.

ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE (100 heures et 12 ECTS)

Chaque Licence pourra renforcer les enseignements des 4 principaux blocs de formation ou proposer des enseignements complémentaires au regard des besoins identifiés du territoire (en lien avec les résultats aux évaluations nationales, les enjeux liés aux spécificités territoriales (par exemple les langues « régionales »), les champs de recherches portés par les universités, etc.).

Tableau récapitulatif

4 BLOCS DE FORMATION	Volume horaire	ECTS
1 - S'APPROPRIER LES SAVOIRS POUR ENSEIGNER À L'ÉCOLE PRIMAIRE	980 heures	120 ECTS
2 - ANALYSER LES CARACTÉRISTIQUES DES SITUATIONS ET DES CONTEXTES D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE	150 heures	18 ECTS
3 - S'APPROPRIER LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL D'EXERCICE DU MÉTIER	150 heures	18 ECTS
4 - CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL	120 heures	12 ECTS
+ ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE	Au moins 100 heures	12 ECTS
TOTAL	Au moins 1 500 heures et au moins 9 semaines de stage (dont 6 semaines à l'école primaire)	180



République Française
Département des Landes
Mont de Marsan Agglomération

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 11 juillet 2024

N°2024/07-0135

L'an 2024, le 11 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le 04 juillet 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur les panneaux d'affichage extérieurs réservés à cet effet le 04 juillet 2024.

Présents :

Mme Danielle KUBLER, Mme Nathalie BOIARDI, M. Jean-Guy BACHE, M. Dominique CLAVÉ, Mme Janet DELETRE, M. Frédéric CARRERE, Mme Catherine BERGALET, M. Marc de VALICOURT, M. Claude COUMAT, M. Benoît AUGUIN, M. Charles DAYOT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, M. Farid HEBA, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Jean-Jacques GOURDON, Mme Nathalie GASS, M. Hervé BAYARD, Mme Marie-Pierre GAZO, Mme Claudie BREQUE, M. Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE, M. Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET, M. Christophe HOURCADE, M. Jean-Marie BATBY, Mme Marina BANCON, Mme Chantal PLANCHENAUT, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Frédéric DUTIN, M. Michel GARCIA, M. Philippe SAES, Mme Monia LABOULAIS, Mme Sandrine CASINI, M. Joël BONNET, Mme Delphine SALEMBIER, M. Bernard KRZYNSKI, Mme Ghislaine LALLAU, M. Julien PARIS, Mme Patricia BEAUMONT, M. Bruno MINDE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés avec procuration :

Mme Véronique GLEYZE donne pouvoir à Mme Marie-Christine BOURDIEU,
Mme Françoise LATRABE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste SAVARY,
M. Bruno ROUFFIAT donne pouvoir à Mme Marie-Pierre GAZO,



Mme Éliane DARTEYRON donne pouvoir à M. Pierre MERLET-BONNAN,
M. Jean-Marie BAYLE donne pouvoir à M. Joël BONNET,
M. Pierre MALLET donne pouvoir à Mme Danielle KUBLER,
Mme Émilie LABEYRIE donne pouvoir à M. Charles DAYOT,
M. Jean-Louis DARRIEUTORT donne pouvoir à Mme Sandrine CASINI,
M. Jean-Paul ALYRE donne pouvoir à M. Christophe HOURCADE.

Absents :

Mme Marie DENYS BACHO,
M. Mathieu ARA,
M. Denis CAPDEVIOLLE.

Mme Marina BANCON a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Communautaire conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Décision modificative n°1 – Budget principal.

Nomenclature acte

7.1.2 – Document budgétaire

Rapporteur : Frédéric CARRERE

Le budget primitif étant prévisionnel, il y a lieu chaque année d'apporter des modifications dans les prévisions pour tenir compte à la fois de dépenses et recettes nouvelles et des décalages de réalisations.

Cette décision modificative n°1 intègre notamment les éléments suivants :

En fonctionnement :

- Impact du passage de la Régie Intercommunale Eau et Assainissement en EPIC :
 - Réintégration dans le budget de l'agglomération des 15 agents qui seront mis à disposition de l'EPIC (dépense en 012 et recette en 70) - neutre budgétairement,
 - Récupération de la trésorerie des budgets annexes « eau » et « assainissement » et reversement sous forme de dotation à l'EPIC (dépense en 65 et recette en 75) - neutre budgétairement.
- Transfert en investissement de crédits pour l'aide à l'achat de VAE pour 35 700 € (art 611 et article 20421)
- Ajustements des recettes fiscales et des dotations suite aux notifications (chap 73 et 74 pour 278 658 €) et inscriptions de dépenses supplémentaires en 011 à titre provisionnelle sur les fluides et l'alimentation (art 60612 et 60623)



**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

Par 40 voix pour, 9 voix contre (M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, M. Pierre MERLET-BONNAN, M. Bruno MINDE, Mme Patricia BEAUMONT, M. Julien PARIS), 4 abstentions (Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Mme Eliane DARTEYRON, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Bruno ROUFFIAT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-11 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget primitif du budget principal de Mont de Marsan Agglomération,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 1^{er} juillet 2024,

Approuve la décision modificative n°1 du budget principal de Mont de Marsan Agglomération conformément au tableau ci-dessus,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Fait à Mont de Marsan, le 11 juillet 2024.

Charles DAYOT

Président de Mont de Marsan Agglomération



Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 040-244000808-20240711-2024_07_0135-DE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Président de Mont de Marsan Agglomération,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).



art	Libellé	BP2024	DM1	Total
60612	fluides - provision	1 350 150,00	159 300,00	1 509 450,00
60623	Alimentation - provision	2 069 926,79	116 358,00	2 186 284,79
611	contrat de prestation	38 700,00	-35 700,00	3 000,00
611	Ajout de crédits liés à la Participation PREVA'NA	3 800,00	16 187,00	19 987,00
	total CHAPITRE 011	3 462 576,79	256 145,00	3 718 721,79
64111	Intégration personnel RIEA	9 638 035,17	750 000,00	10 388 035,17
	total CHAPITRE 012	9 638 035,17	750 000,00	10 388 035,17
65888	Reversement Trésorerie RIEA		12 000 000,00	12 000 000,00
	total CHAPITRE 65	0,00	12 000 000,00	12 000 000,00
023	virement à la Section d'investissement	5 149 204,64	40 700,00	5 189 904,64
	total CHAPITRE 023	5 149 204,64	40 700,00	5 189 904,64
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			13 046 845,00	
70848	remb personnel RIEA par EPIC	325 027,00	750 000,00	1 075 027,00
	total CHAPITRE 70	325 027,00	750 000,00	1 075 027,00
73111	Impôts directs locaux+TAFNB	8 886 734,00	237 072,00	9 123 806,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	1 640 000,00	-58 112,00	1 581 888,00
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	530 000,00	3 687,00	533 687,00
7351	Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation	10 521 131,00	-67 671,00	10 453 460,00
	total CHAPITRE 73	21 577 865,00	114 976,00	21 692 841,00
741124	Dotations d'intercommunalité des EPCI	2 259 188,00	135 524,00	2 394 712,00
741126	Dotations de compensation des EPCI	2 474 115,00	-1 957,00	2 472 158,00
7472	Participation Région Animations CLS PREVA'NA	25 000,00	16 187,00	41 187,00
74832	Etat - Compensation au titre de la Contribution Economique	555 285,00	376 569,00	931 854,00
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe foncière	386 279,00	-330 855,00	55 424,00
7478	subv CAF Médiathèque	0,00	2 000,00	2 000,00
748312	D.C.R.T.P.	44 417,00	-15 599,00	28 818,00
	total CHAPITRE 74	985 981,00	181 869,00	1 018 096,00
75888	Récupération Trésoreire RIEA		12 000 000,00	12 000 000,00
	total CHAPITRE 75	0,00	12 000 000,00	12 000 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			13 046 845,00	
art	Libellé	BP2024	DM1	Total
20421	Fonds de concours biens mobilier	0,00	35 700,00	35 700,00
	total CHAPITRE 204	0,00	35 700,00	35 700,00
2188	Equipements médiathèques	0,00	5 000,00	5 000,00
	total CHAPITRE 21	0,00	5 000,00	76 400,00
238	Remboursement Avance Colas Entrée NO + Novelty Café	125 250,00	-96 583,29	28 666,71
	total CHAPITRE 041	125 250,00	-96 583,29	28 666,71
2317	Remboursement Avance Colas Entrée NO	1 400 000,00	64 528,74	1 464 528,74
	total Opération 1006	1 400 000,00	64 528,74	1 464 528,74
2317	Remboursement Avance Novelty Café Music	4 173 580,06	32 054,55	4 205 634,61
	total Opération 1400	4 173 580,06	32 054,55	4 205 634,61
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			40 700,00	
021	virement de la section de fonctionnement	5 149 204,64	40 700,00	5 189 904,64
	total CHAPITRE 021	5 149 204,64	40 700,00	5 189 904,64
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			40 700,00	



En investissement :

- Inscription de 5 000 € d'équipements « médiathèque » financés par de la dotation générale de décentralisation inscrite au budget (art 2188),
- Transfert du fonctionnement de crédits pour les aides à l'achat de VAE,
- Écritures d'ordres sur les avances de marchés (entre les opérations 1400 et 1006 et le chap 041).



République Française
Département des Landes
Mont de Marsan Agglomération

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 11 juillet 2024

N°2024/07-0137

L'an 2024, le 11 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le 04 juillet 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur les panneaux d'affichage extérieurs réservés à cet effet le 04 juillet 2024.

Présents :

Mme Danielle KUBLER, Mme Nathalie BOIARDI, M. Jean-Guy BACHE, M. Dominique CLAVÉ, Mme Janet DELETRE, M. Frédéric CARRERE, Mme Catherine BERGALET, M. Marc de VALICOURT, M. Claude COUMAT, M. Benoît AUGUIN, M. Charles DAYOT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, M. Farid HEBA, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Jean-Jacques GOURDON, Mme Nathalie GASS, M. Hervé BAYARD, Mme Marie-Pierre GAZO, Mme Claudie BREQUE, M. Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE, M. Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET, M. Christophe HOURCADE, M. Jean-Marie BATBY, Mme Marina BANCON, Mme Chantal PLANCHENAU, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Frédéric DUTIN, M. Michel GARCIA, M. Philippe SAES, Mme Monia LABOULAIS, Mme Sandrine CASINI, M. Joël BONNET, Mme Delphine SALEMBIER, M. Bernard KRZYNSKI, Mme Ghislaine LALLAU, M. Julien PARIS, Mme Patricia BEAUMONT, M. Bruno MINDE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés avec procuration :

Mme Véronique GLEYZE donne pouvoir à Mme Marie-Christine BOURDIEU,
Mme Françoise LATRABE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste SAVARY,
M. Bruno ROUFFIAT donne pouvoir à Mme Marie-Pierre GAZO,



Mme Éliane DARTEYRON donne pouvoir à M. Pierre MERLET-BONNAN,
M. Jean-Marie BAYLE donne pouvoir à M. Joël BONNET,
M. Pierre MALLET donne pouvoir à Mme Danielle KUBLER,
Mme Émilie LABEYRIE donne pouvoir à M. Charles DAYOT,
M. Jean-Louis DARRIEUTORT donne pouvoir à Mme Sandrine CASINI,
M. Jean-Paul ALYRE donne pouvoir à M. Christophe HOURCADE.

Absents :

Mme Marie DENYS BACHO,
M. Mathieu ARA,
M. Denis CAPDEVOLLE.

Mme Marina BANCON a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Communautaire conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Accès au restaurant scolaire du collège Jean Rostand pour les élèves de cycle 3 de l'école des Arènes – Convention avec le Conseil Départemental.

Nomenclature Acte :
8.1.8 – Autres

Rapporteur : Philippe SAES

Pour faire face aux problématiques bâtimentaires rencontrées à l'école du Centre, et après concertation avec l'Éducation Nationale et les équipes pédagogiques concernées, une solution transitoire sera mise en place dès la rentrée de septembre 2024 permettant d'accueillir les élèves des classes les plus affectées dans de meilleures conditions.

Ainsi, dès la rentrée prochaine, deux classes de l'école du Centre seront délocalisées à l'école des Arènes. Les élèves de grande section seront prioritairement affectés aux Arènes ainsi qu'une partie des élèves de moyenne section. Les deux autres classes sont maintenues à l'école du Centre dans les salles du haut.

Afin d'accueillir les élèves maternelles au sein de l'école des Arènes, certains aménagements/travaux seront réalisés et des organisations doivent se mettre en place sur le temps scolaires et périscolaires.

En effet, les locaux seront adaptés, durant l'été, à l'accueil d'élèves de maternelle (travaux et mobiliers).

Comme pour toute classe de maternelle, une ATSEM sera maintenue dans chacune des deux classes délocalisées et les taux d'encadrement de l'accueil périscolaire seront également respectés.



Concernant la restauration scolaire, la salle de restauration de l'école des Arènes ne permet pas d'accueillir deux classes supplémentaires sur la durée de la pause méridienne.

Ainsi, deux solutions ont été envisagées : la modification des horaires de la pause méridienne ou un conventionnement avec le Conseil Départemental pour bénéficier d'un accès au restaurant scolaire du collège J. Rostand, celui-ci étant mitoyen avec la salle de restauration de l'école.

Cette deuxième solution a pu se concrétiser suite à une visite sur place avec les services du conseil départemental et du collège et à une proposition d'organisation.

Ainsi, les élèves du cycle 3 iront déjeuner après le service des collégiens (vers 13h15 – cela ne change pas l'horaire habituel pour nos élèves) dans le restaurant scolaire du collège, et bénéficieront du repas confectionné par le collège.

Selon les termes de la convention ci-jointe, le conseil départemental facturera le prix du repas à l'agglomération au tarif de 4,29€. Par ailleurs, Mont de Marsan Agglomération met à disposition un agent polyvalent pour compléter l'équipe de restauration du collège durant le temps de préparation et d'entretien, soit 7h par jour scolaire.

Pour les élèves concernés, le tarif du repas reste inchangé (délibération n°2024/06-0103 du 4 juin 2024) et la facturation reste à la charge de l'agglomération via le guichet éducation.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines et affaires générales » en date du 1^{er} juillet 2024,

Vu l'avis de la commission « éducation, jeunesse, restauration » en date du 04 juillet 2024,

Considérant la nécessité d'accueillir les élèves de l'école des Arènes sur le temps de restauration de la pause méridienne,

Considérant la capacité d'accueil de la salle de restauration de l'école des Arènes,

Considérant l'organisation validée entre les services du Conseil Départemental et la direction de l'Éducation de Mont de Marsan Agglomération pour accueillir une partie des élèves de l'école des Arènes (cycle 3 privilégiés) dans la salle de restauration du collège J. Rostand,



Approuve les termes de la convention ci-jointe,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Fait à Mont de Marsan, le 11 juillet 2024.

Charles DAYOT
Président de Mont de Marsan Agglomération



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Président de Mont de Marsan Agglomération,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).



CONVENTION D'HEBERGEMENT DES ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE DES ARENES A MONT DE MARSAN

Année scolaire 2024-2025

ENTRE

d'une part,

Le Département des Landes, représenté par son Président en exercice Monsieur Xavier FORTINON, agissant en cette qualité en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° en date du 15 juillet 2024.

Le collège Jean Rostand à Mont-de-Marsan, représenté par Monsieur Jean-Marc ESPADA, Principal, dûment habilité par délibération du conseil d'administration en date du.....

et d'autre part,

Mont de Marsan agglomération, représentée par Monsieur Charles DAYOT, son Président de Mont de Marsan agglomération, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du conseil communautaire n° en date du 11 juillet 2024.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE

Par la présente convention, les cocontractants s'engagent sur un partenariat concernant la mise en œuvre, au sein du collège, du service de restauration pour un effectif maximum de quarante élèves de CM1/CM2 de l'école des Arènes.

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 :

Le collège Jean Rostand s'engage sur les jours d'ouverture de son service de restauration à fournir les repas du déjeuner aux élèves de CM1/CM2, pour un effectif maximum de 40 rationnaires.

Ce seuil est mentionné à titre indicatif et peut être revu, à la baisse uniquement, en particulier en cas d'augmentation de l'effectif de collégiens devant être accueillis à la restauration.

En application des dispositions réglementaires et des prescriptions de la présente convention, le collège assure l'entière gestion du service de restauration.

Le menu servi aux élèves de l'école élémentaire sera le même que celui des collégiens, avec une adaptation des grammages des portions par rapport à l'âge des enfants et aux préconisations du GEM-RCN.

Les effectifs de rationnaires sont communiqués par l'école au service restauration du collège au plus tard chaque jour avant 9 h. La facturation minimale des repas est effectuée à partir de cet effectif.

Les demandes particulières de type pique-nique doivent être sollicitées au minimum deux semaines à l'avance. Pour ce type de repas, l'école fait son affaire du transport et de la conservation dans le respect des règles d'hygiène.

Les repas spécifiques sollicités en raison de l'état de santé d'un enfant doivent faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), communiqué au moins 15 jours avant l'accueil de l'élève concerné, afin que le collège puisse en étudier la faisabilité et donner son accord de manière formalisée.

Article 2 :

Le collège se charge de la fourniture de la vaisselle, des produits et matériels de nettoyage.

Article 3 :



Les élèves de l'école prennent leur repas au self-service du collège à partir de 13h15 et sont placés sous la surveillance et l'entière responsabilité du personnel de Mont de Marsan Agglomération pendant leur présence dans l'établissement.

Article 4 :

Afin d'aider à la confection des repas, au service et à l'entretien des locaux, Mont de Marsan Agglomération met à la disposition du collège du personnel à raison de 7 heures journalières comme suit :

- 1 agent les jours de restauration, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 15h (les 30 minutes de pause méridienne sont incluses) ;
- 1 agent lors d'1 jour de permanence pour chacune des périodes de petites vacances scolaires (hors congés de décembre) et 3 jours en juillet afin de contribuer à la remise en état des locaux.

L'agent mis à disposition doit conformer sa tenue aux règles d'hygiène et de sécurité en restauration scolaire.

En application des dispositions concernant le régime de la « mise à disposition », ce personnel est placé sous l'autorité fonctionnelle de Monsieur le Principal et de Madame l'Adjointe-gestionnaire du collège pendant la durée de son service et sous l'autorité hiérarchique de Mont de Marsan agglomération. L'agent mis à disposition conserve son statut d'employé communautaire.

En cas d'absence imprévisible, Mont de Marsan Agglomération s'engage à pourvoir au remplacement de l'agent dans les meilleurs délais.

En cas d'absence prévisible, le remplacement s'effectue sans délai de carence.

Article 5 :

Le personnel affecté par Mont de Marsan Agglomération peut suivre les formations HACCP et autres mises en place par le Conseil départemental.

Mont de Marsan Agglomération a la charge de la fourniture de tenues adéquates au travail en restauration et de la visite médicale annuelle du personnel.

Elle transmet au médecin départemental copie des certificats d'aptitude à exercer et copie des résultats d'analyses médicales spécifiques pour l'exercice de certaines fonctions en restauration scolaire.

Article 6 :

En cas de fermeture, le collège n'est pas tenu de fournir les repas aux élèves de l'école élémentaire (vacances, épidémies, grève, etc.).

Le collège s'engage à en informer Mont de Marsan Agglomération dans les meilleurs délais.

De la même manière, en cas de fermeture de l'accueil périscolaire durant la pause méridienne (grève, délocalisation d'un SMA, Pique-nique fourni pas les familles, etc.), Mont de Marsan Agglomération s'engage à prévenir dès que possible le service restauration du collège.

TITRE II : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Article 1 :

Le prix du repas applicable est fixé pour chaque année civile par délibération du Conseil départemental, et communiqué aux services de Mont de Marsan Agglomération.

Pour l'année civile 2024, la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° ... en date du 15 juillet 2024 fixe le tarif comme suit :

Elèves : 4,29 € le repas

Article 2 :

Le paiement des repas est effectué mensuellement par Mont de Marsan Agglomération auprès de l'agent comptable du collège sur la production d'une facture déposée sur Chorus Pro par le service de gestion. Les effectifs retenus pour la facturation seront ceux transmis par l'école au collège chaque jour au plus tard avant 9 h.

Préalablement à l'utilisation des locaux, Mont de Marsan Agglomération reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les faire appliquer.

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le 19/07/2024

ID : 040-244000808-20240711-2024_07_0137-DE



Article 3 :

Un point sera effectué à l'issue du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2024-2025 afin d'établir un bilan d'étape de l'accueil des élèves de l'école primaire avec l'ensemble des parties-prenantes.

Fait à Mont-de-Marsan, le

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

Jean-Marc ESPADA
Principale du Collège Jean Rostand

Charles DAYOT
Président de Mont de Marsan Agglomération



République Française
Département des Landes
Mont de Marsan Agglomération

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 11 juillet 2024

N°2024/07-0138

L'an 2024, le 11 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le 04 juillet 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur les panneaux d'affichage extérieurs réservés à cet effet le 04 juillet 2024.

Présents :

Mme Danielle KUBLER, Mme Nathalie BOIARDI, M. Jean-Guy BACHE, M. Dominique CLAVÉ, Mme Janet DELETRE, M. Frédéric CARRERE, Mme Catherine BERGALET, M. Marc de VALICOURT, M. Claude COUMAT, M. Benoît AUGUIN, M. Charles DAYOT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, M. Farid HEBA, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Jean-Jacques GOURDON, Mme Nathalie GASS, M. Hervé BAYARD, Mme Marie-Pierre GAZO, Mme Claudie BREQUE, M. Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE, M. Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET, M. Christophe HOURCADE, M. Jean-Marie BATBY, Mme Marina BANCON, Mme Chantal PLANCHENAU, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Frédéric DUTIN, M. Michel GARCIA, M. Philippe SAES, Mme Monia LABOULAIS, Mme Sandrine CASINI, M. Joël BONNET, Mme Delphine SALEMBIER, M. Bernard KRZYNSKI, Mme Ghislaine LALLAU, M. Julien PARIS, Mme Patricia BEAUMONT, M. Bruno MINDE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés avec procuration :

Mme Véronique GLEYZE donne pouvoir à Mme Marie-Christine BOURDIEU,
Mme Françoise LATRABE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste SAVARY,
M. Bruno ROUFFIAT donne pouvoir à Mme Marie-Pierre GAZO,



Mme Éliane DARTEYRON donne pouvoir à M. Pierre MERLET-BONNAN,
M. Jean-Marie BAYLE donne pouvoir à M. Joël BONNET,
M. Pierre MALLET donne pouvoir à Mme Danielle KUBLER,
Mme Émilie LABEYRIE donne pouvoir à M. Charles DAYOT,
M. Jean-Louis DARRIEUTORT donne pouvoir à Mme Sandrine CASINI,
M. Jean-Paul ALYRE donne pouvoir à M. Christophe HOURCADE.

Absents :

Mme Marie DENYS BACHO,
M. Mathieu ARA,
M. Denis CAPDEVIOLLE.

Mme Marina BANCON a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Communautaire conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Nouvelle Aquitaine – Avis sur la modification n°1.

Nomenclature Acte :
2.1 – Documents d'urbanisme

Rapporteur : Philippe SAES

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Nouvelle Aquitaine a été approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020.

En 2021, la loi n°2021-1104 du 22 août portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets renforce les champs thématiques du SRADDET qui se doit d'intégrer, d'une part, des objectifs en matière de lutte contre l'artificialisation des sols, et d'autre part, des objectifs en matière de développement et localisation des constructions logistiques et de la prévention et de la gestion des déchets.

Ainsi, le Conseil Régional a engagé la procédure de modification de son SRADDET le 13 décembre 2021 afin de répondre au nouveau cadre national sur ces trois domaines. Dans ce cadre, les intercommunalités sont sollicitées pour formuler un avis sur ce document dans un délai de 3 mois comme personnes publiques associées.

Pour la thématique logistique, les objectifs du SRADDET s'axent sur la rationalisation des sites logistiques, et sur l'accentuation du développement sur des zones déjà urbanisées et



artificialisées, notamment les friches. Le territoire de Mont de Marsan Agglomération s'est inscrit dans cette trajectoire au travers de son travail de recensement des friches et les réflexions sur la sobriété dans l'usage du foncier à vocation économique.

Il est à noter le recensement des sites de logistiques majeurs sur le territoire : Scalandes et Maisadour. Ce recensement n'est pas exhaustif et sera complété dans les prochains mois. Le territoire montois doit se saisir d'un objectif peu traité jusqu'à présent de la logistique du dernier kilomètre, et de la livraison urbaine.

Pour la thématique gestion et prévention des déchets, les objectifs du SRADDET s'inscrivent dans les actions du Plan Climat Air Energie Territorial du territoire. Le Sictom du Marsan exerçant la compétence pour le compte de l'Agglomération, travaille avec la Région sur ces actions.

Pour la thématique de l'artificialisation des sols, les enjeux et objectifs sont importants. Le PLUI a un objectif de réduction de 50% de la consommation foncière. La Région a effectué un travail de classement des territoires pour ne pas traiter les territoires identiquement au vu des problématiques connues (urbain / rural / littoral ...).

Mont de Marsan Agglomération se situe dans la catégorie des Territoires à conforter avec un objectif de réduction de 52%. De plus, au travers de la démarche engagée sur l'usage du foncier dans le SCOT puis le PLUI, Mont de Marsan Agglomération est identifié comme territoire ayant enclenché une dynamique de sobriété, et bénéficie du « bonus » de 1%.

Ainsi, Mont de Marsan Agglomération doit réduire de 51% sa consommation foncière.

La donnée régionale Occupation du Sol (OCS) accessible à travers l'observatoire NAFU estime la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (NAF) à 300 ha pour le territoire de Mont de Marsan Agglomération sur la période 2011-2021. Ainsi, pour atteindre l'objectif proposé dans le projet de modification du SRADDET arrêté, à savoir une réduction de consommation d'espaces de -51 % entre 2011-2021 et 2021-2031, la consommation NAF maximale serait de 147 ha.

Un travail de recalage des données, notamment temporel (le PLUi étant sur 2020-2030), et de la consommation des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers du PLUi a été réalisé en discussion avec les services de l'État et de la Région. Le volume estimé de consommation de NAF à échéance du PLUi a été évalué à 150 ha dans le cadre du zonage et de la stratégie foncière actuelle.

Ainsi, le territoire montois s'inscrit d'ores et déjà dans la trajectoire de sobriété foncière de la stratégie régionale.

Néanmoins, Mont de Marsan Agglomération exprime une volonté forte sur la consommation NAF de l'ensemble du projet LGV. En effet, la consommation NAF du projet LGV/GPSO de la déclaration d'utilité publique est prise en compte dans l'enveloppe nationale dédiée au grand projet. La connexion routière vers la gare et la possible zone



d'aménagement accompagnant le projet gare ne sont pour l'instant pas comptabilisés.

Mont de Marsan Agglomération réclame que l'ensemble du projet LGV y compris le projet de connexion soit pris en compte à l'échelle nationale.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
Par 49 voix pour, 4 voix contre (Mme Catherine BERGALET, M. Bruno MINDE, M. Jean-Guy BACHE, Mme Céline PIOT),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le projet de la modification n°1 du SRADET arrêté par la Région Nouvelle Aquitaine en date du 12 avril 2024,

Vu l'avis de la Conférence intercommunale des Maires du 11 juin 2024,

Vu l'avis de la commission « aménagement du territoire et développement durable » du 24 juin 2024,

Considérant la nécessité d'émettre un avis dans un délai de trois mois,

Considérant que le PLUi de Mont de Marsan Agglomération s'inscrit dans la trajectoire de réduction du rythme de consommation d'espaces et de lutte contre l'artificialisation définie par le SRADET,

Emet un avis favorable au projet de modification n°1 du SRADET avec deux réserves :

- 1) La consommation des espaces Naturels Agricoles et Forestiers du projet de connexion routier de la gare LGV doit être comptabilisé dans l'enveloppe dédiée au grand projet national,
- 2) Les espaces Naturels Agricoles et Forestiers du projet d'aménagement foncier structuré autour de la gare LGV doivent faire l'objet d'un décompte à l'échelon national,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération



POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Fait à Mont de Marsan, le 11 juillet 2024.

Charles DAYOT
Président de Mont de Marsan Agglomération

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Président de Mont de Marsan Agglomération,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).